



2023 Sondage national de l'ACOC sur les organismes de conservation

Rapport final

Janvier 2024

Un rapport pour l'Alliance canadienne des organismes de conservation
et les partenaires régionaux de l'alliance



Rapport préparé par EG Research Consulting

© 2024 Alliance canadienne des organismes de conservation

Sommaire exécutif

Ce rapport présente les résultats d'un recensement national des organismes de conservation opérant au Canada et affiliés à l'Alliance canadienne des organismes de conservation (ACOC), à l'Ontario Land Trust Alliance (OLTA), à la Land Trust Alliance of British Columbia (LTABC) et au Réseau de milieux naturels protégés (RMN). L'objectif principal du sondage était de décrire la communauté des organismes de conservation du Canada. Un questionnaire en ligne contenant 44 questions portant sur huit domaines a été distribué à l'automne 2023. Quatre-vingt-six questionnaires ont été analysés à l'aide de statistiques descriptives. Le taux de réponse a été de 73 % et l'échantillon était représentatif en termes de distribution régionale.

Résultats clés

Habitats conservés

Les organismes canadiens de conservation ont conservé une grande variété d'habitats, le plus souvent des forêts (88 %), des terres humides (81 %) et des rivages de lacs ou de rivières (74 %). Sept organismes sur dix ont conservé des terres désignées au niveau fédéral ou provincial comme abritant des espèces en péril.

Caractéristiques des propriétés conservées

Quatre-vingt-six pourcent des organismes de conservation possédaient des propriétés de pleins titres, 76 % détenaient des servitudes de conservation, y compris des conventions restrictives et des servitudes, 35 % assuraient l'intendance de propriétés pour le compte d'autres organisations ou de propriétaires privés et 10% avaient des propriétés faisant l'objet d'un bail ou d'un contrat de licence.

Le nombre de propriétés gérées par les organismes de conservation varie considérablement (moyenne = 34, médiane = 11, maximum = 378, minimum = 1). La majorité (91 %) des organismes avaient 100 propriétés ou moins dans leur portefeuille. Un peu plus de la moitié (53 %) de toutes les propriétés détenues ou gérées par les 86 organismes étaient de pleins titres, tandis que 37 % étaient des servitudes de conservation et 11 % étaient gérées selon d'autres modalités. Il existe des différences entre les trois alliances régionales, les propriétés de pleins titres étant plus répandues parmi les membres de l'OLTA, les servitudes de conservation plus courantes parmi les membres de la LTABC et les accords d'intendance plus fréquents parmi les membres de la RMN.

Près des trois quarts (72 %) des organismes ont conservé entre 1 et 1 000 hectares au total (moyenne = 1 940 ha, médiane = 376 ha, maximum = 25 392 ha, minimum = 0,5 ha). À l'échelle nationale, près de la moitié (47 %) de la superficie conservée par les organismes de conservation étaient des propriétés de pleins titres, tandis que 43 % étaient des servitudes de conservation. Les ratios diffèrent de manière significative entre les trois alliances régionales.

Collectivement, les organismes que nous avons interrogés ont participé à la protection et à la gestion de 2 661 propriétés totalisant 151 287 hectares. Cela comprenait 1 401 propriétés couvrant 70 450 hectares détenues par 69 organismes de conservation en tant que propriétés de pleins titres ; 977 propriétés sur 65 556 hectares de servitudes de conservation gérées par 56 organismes de conservation ; et 283 propriétés sur 15 282 hectares gérées pour d'autres propriétaires fonciers en utilisant un arrangement différent de celui mentionné ci-dessus par 25 organismes de conservation.

Gestion des terres

Une majorité des organismes de conservation (84 %) avaient un plan de gestion des terres achevé ou en cours pour une ou plusieurs propriétés et (92 %) ont indiqué que chaque propriété dans leur portefeuille est inspectée au moins une fois par an. Les bénévoles gèrent les propriétés de pleins titres à 64 % des organismes de conservation, suivis par le personnel (58 %) et les membres du conseil d'administration (46 %).

Gouvernance et personnel

La majorité des organismes de conservation (63 %) avaient une structure de gouvernance composée d'un conseil d'administration et d'un directeur général rémunéré. Environ neuf organismes de conservation sur dix ont déclaré au moins un employé ou un consultant au cours de l'exercice 2022, avec une moyenne de 10 employés et/ou consultants/entrepreneurs (médiane = 7).

Bénévoles, membres et sensibilisation

Les bénévoles semblent être une ressource essentielle, contribuant aux organismes de conservation de diverses façons. Quatre-vingt-huit pour cent des organismes ont déclaré avoir des bénévoles au cours de leur année fiscale 2022, avec une moyenne de 77 (médiane = 20). Les bénévoles ont joué un rôle important dans l'intendance des terres dans 83 % des organismes, tout en étant engagés dans une variété d'autres activités, y compris les communications, la science des données, la collecte de fonds et le développement, l'administration et les finances. La plupart des organismes de conservation (89 %) ont déclaré avoir mis en place un programme d'adhésion. Quatre-vingt-cinq pour cent ont déclaré avoir une ou plusieurs activités d'engagement axées sur les peuples autochtones.

Financement

La plupart des organismes de conservation (93 %) ont déclaré être financés par des individus. Les fondations subventionnaires (84 %), le gouvernement provincial (70 %), le gouvernement fédéral (69 %), les gouvernements municipaux/régionaux (55 %) et les petites entreprises (45 %) sont également des sources importantes de financement. Plus de la moitié (53 %) ont déclaré avoir bénéficié du programme fédéral de dons écologiques depuis 2012.

Normes et pratiques

Les deux tiers (65 %) des organismes ont déclaré avoir officiellement adopté les Normes et pratiques des organismes de conservations du Canada du Centre pour la conservation des terres. Les répondants étaient généralement favorables aux normes et aux pratiques du secteur, mais le manque de capacité et de financement pour respecter les normes a été cité comme une préoccupation, en particulier parmi les organisations plus petites et dirigées par des bénévoles.

Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC)

Moins d'un tiers (31 %) des organismes de conservation ont déclaré avoir soumis leur inventaire complet ou partiel des terres conservées à la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC). Une proportion importante d'organismes n'étaient pas certaine de l'objectif et du processus de la BDCAPC. Les préoccupations relatives à la publication dans la BDCAPC comprenaient les visites indésirables du public et la protection de la vie privée des propriétaires fonciers.

Préférences pour le soutien des alliances

Les organismes de conservation ont indiqué que l'ACOC et les alliances régionales peuvent mieux les soutenir en mettant l'accent sur la promotion des programmes de financement pour les organismes de conservation, en les aidant à renforcer leurs capacités et à croître, et en les soutenant avec les Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada.

Conclusion

Les résultats du sondage fournissent des données précieuses sur l'ensemble des organismes de conservation du Canada tout en révélant que les organismes sont diversifiés quant au nombre et à la taille des propriétés conservées, à leur capacité et à leurs ressources. L'ACOC et les alliances régionales peuvent utiliser ces données pour décrire et promouvoir les impacts de leurs membres auprès des bailleurs de fonds et du public. Le sondage offre également une nouvelle méthode pour suivre l'évolution des huit domaines mesurés par le questionnaire au fil du temps. À cet effet, le sondage sera répété en 2025. Enfin, le sondage fournit à l'ACOC et aux alliances régionales des indications sur la manière dont elles peuvent mieux soutenir leurs membres par le biais d'initiatives existantes et de nouvelles initiatives.

Contenu

1. Introduction	1
1.1 Objectif du sondage	1
1.2 Structure du rapport	1
1.3 Remerciements	1
2. Méthode	2
2.1 Conception du sondage	2
2.2 Analyse et présentation des données	3
3. Résultats	4
3.1 Participation au sondage	4
3.2 Caractéristiques des portefeuilles des propriétés	5
3.2.1 Types d'habitats conservés par les organismes et fiducies de conservation	6
3.2.2 Titre d'occupation des propriétés	7
3.2.3 Structures des portefeuilles	7
3.2.4 Accès du public aux propriétés des organismes de conservation	8
3.2.5 Nombre de propriétés	8
3.2.6 Hectares	9
3.2.7 Types de titre d'occupation et taille des propriétés	10
3.3 Gestion des propriétés	11
3.3.1 Plans de gestions des terres	11
3.3.2 Inspection annuelle des propriétés de l'organisme de conservation	11
3.3.3 Gestion des propriétés de pleins titres	12
3.4 Normes et pratiques des organismes de conservation canadiennes	13
3.4.1 Adoption des normes et pratiques des organismes de conservation du Canada de la CCT	13
3.4.2 Outil d'auto-évaluation en ligne gratuit de l'ACOC (normes et pratiques)	13
3.4.3 Intérêt pour le programme d'assurance de performance des organismes de conservation de la CCT	14
3.4.4 Programme d'assurance de performance : commentaires	15
3.5 Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC)	15
3.5.1 Soumission de l'inventaire des propriétés des organismes de conservation à la BDCAPC	16
3.5.2 Méthode préférée pour soumettre l'inventaire à la BDCAPC	16
3.5.3 Perception de la procédure d'établissement des rapports de la BDCAPC et du partage des informations avec le public	17
3.5.4 Obstacles à l'établissement des rapports à la BDCAPC et suggestions pour améliorer le processus de la BDCAPC : commentaires	18
3.6 Gouvernance et ressources humaines	18
3.6.1 Structure de gouvernance	18
3.6.2 Taille des conseils d'administration	19
3.6.3 Nombre de bénévoles	19
3.6.4 Activités des bénévoles	20

3.6.5 Recours à des consultants et à des entrepreneurs	20
3.6.6 Nombre d'employés à temps plein	21
3.6.7 Nombre d'employés à temps partiel	22
3.6.8 Structure des ressources humaines	22
3.7 Finances	24
3.7.1 Sources de financement	24
3.7.2 Programmes de financement fédéraux	24
3.7.3 Types d'organismes et de fiducies de conservation	25
3.7.4 Revenu d'exploitation annuel	26
3.8 Adhésion et engagement	26
3.8.1 Membres	26
3.8.2 Liste de distribution par courriel	27
3.8.3 Engagement avec les peuples autochtones	27
3.9 Commentaires pour les alliances	28
3.9.1 Préférence pour le soutien des alliances	28
3.9.2 Réactions au sondage et commentaires généraux	29
4. Conclusion	30
4.1 Résumé des résultats	30
4.1.1 Caractéristiques des propriétés	30
4.1.2 Gestion des propriétés	30
4.1.3 Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada	30
4.1.4 Base de données Canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC)	31
4.1.5 Gouvernance et ressources humaines	31
4.1.6 Finances	31
4.1.7 Adhésion et engagement	32
4.1.8 Préférences pour le soutien des alliances	32
4.2 Sondages passés et futures	32
5. Références	34
ANNEXES	35

1. Introduction

1.1 Objectif du sondage

Ce rapport présente les résultats d'un recensement national des organismes de conservation opérant au Canada et affiliés à l'Alliance canadienne des organismes de conservation (ACOC), à l'Ontario Land Trust Alliance (OLTA), à la Land Trust Alliance of British Columbia (LTABC) et au Réseau de milieux naturels protégés (RMN). L'objectif principal du sondage était de recueillir des données organisationnelles et opérationnelles de base afin de permettre à l'ACOC et aux alliances régionales de décrire plus précisément la communauté des organismes de conservation du Canada et de mieux soutenir et promouvoir leurs impacts auprès des bailleurs de fonds et du grand public.

1.2 Structure du rapport

Le rapport est structuré en trois sections principales (Introduction, Résultats, Conclusion, Références) et comprend quatre annexes. Les résultats sont organisés en neuf thèmes :

1. Participation au sondage
2. Caractéristiques des portefeuilles des propriétés
3. Gestion des propriétés
4. Normes et pratiques
5. Base de données Canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC)
6. Gouvernance et ressources humaines
7. Les finances
8. Adhésion et sensibilisation
9. Préférence pour le soutien des alliances

Il y a trois annexes :

- Annexe A : Liste des organismes de conservation
- Annexe B : Résultats
- Annexe C : Analyses complémentaires

Les questions du sondage associées à chacun des neuf thèmes sont incluses au début de chaque section thématique.

Les résultats sont présentés sous forme narrative et graphique dans la section Résultats, et sous forme de tableaux dans les annexes B et C. Les questions sont toujours précédées de leur numéro dans le questionnaire pour faciliter les renvois. Les questions et les options de réponse peuvent avoir été raccourcies dans les titres des graphiques en raison de contraintes d'espaces.

Pour un aperçu détaillé de la structure du rapport, voir la table des matières.

1.3 Remerciements

L'ACOC tient à remercier les alliances régionales OLTA, LTABC et RMN pour leur soutien et leurs contributions à l'élaboration du sondage, ainsi que Claire Vazina pour la traduction du rapport en français.

2. Méthode

2.1 Conception du sondage

Le tableau 1 donne un aperçu des principaux détails du sondage. Les unités d'analyse sont les organismes et fiducies de conservation (« land trusts », en anglais) opérant au Canada et affiliés à l'ACOC et aux alliances régionales (LTABC, OLTA et RMN). Puisque l'objectif du sondage était de recueillir des données auprès du plus grand nombre possible d'organismes de conservation affiliés opérant au Canada, une approche d'échantillonnage par recensement a été choisie (c'est-à-dire que tous les organismes et fiducies de conservation affiliés ont été invités à participer au sondage). Pour être inclus dans le sondage, les organismes devaient être :

- a) un organisme ou une fiducie de conservation opérant au Canada¹
- b) affiliés à une alliance régionale d'organismes de conservation (LTABC, OLTA, RMN)

Tableau 1. Conception du sondage

Méthode du sondage	Instrument du sondage	Population du sondage	Approche d'échantillonnage
Sondage transversal (« instantané » dans le temps) Questions élaborées par l'ACOC et les alliances régionales	Questionnaire en ligne auto-administré Questionnaires en anglais et en français Questionnaire administré à l'aide de la plateforme SurveyMonkey 44 questions	Tous les organismes et fiducies de conservation (« land trusts ») opérant au Canada et affiliés à un organisme de conservation régional (LTABC, OLTA, RMN)	Sondage de recensement Base d'échantillonnage fournie par le client Invitations personnalisées envoyées par courriel aux directeurs exécutifs ou aux présidents de conseil d'administration Courriels de rappel hebdomadaires Données collectées entre septembre et décembre 2023

L'ACOC et les alliances régionales ont fourni une liste d'organismes et fiducies de conservations affiliées (Annexe A).

Un questionnaire volontaire en ligne a été élaboré par un consultant indépendant en recherche en collaboration avec l'ACOC et les alliances régionales. Le questionnaire en anglais a été traduit en français par l'ACOC. Les deux sondages ont été administrés par le consultant à l'aide de la plateforme en ligne SurveyMonkey (www.surveymonkey.com). Le questionnaire en ligne contenait 44 questions principalement catégoriques et à choix multiples, ainsi qu'un petit nombre de questions ouvertes.

En septembre 2023, le sondage confidentiel a été distribué aux directeurs général (ou équivalents) des organismes et fiducies de conservation affiliés par le biais d'un courriel personnalisé. Chaque organisme a reçu un lien unique vers le sondage afin de suivre l'état de sa participation. Les organismes qui n'avaient pas répondu au sondage ou qui ont refusé ont reçu automatiquement des courriels de rappel hebdomadaires par l'intermédiaire de SurveyMonkey. Des courriels expliquant l'objectif du sondage ont également été envoyés aux organismes de conservation par l'ACOC et les alliances régionales afin

¹ Bien qu'affiliés à des alliances régionales, Conservation de la nature Canada (CNC) et Canards Illimités Canada ont été exclus en raison de la taille de leurs opérations.

d'encourager la participation. Les organismes et fiduciaires de conservation figurant sur les listes de contact de l'OLTA et de la LTABC ont reçu un lien vers le questionnaire en anglais, tandis que les organismes et fiduciaires de conservation figurant sur la liste de contact du RMN ont reçu un lien vers le questionnaire en français. Les organismes pouvaient ensuite demander un questionnaire dans la langue de leur choix. La période de collecte des données s'est déroulée de début septembre à début décembre 2023.

2.2 Analyse et présentation des données

Toutes les données ont été déclarées par les organismes et fiduciaires de conservation à l'automne 2023. Les données ont été analysées dans Excel à l'aide de statistiques descriptives selon le niveau de mesure des données. Les réponses aux questions ouvertes ont été codées thématiquement.

Comme la plupart des questions ne nécessitaient pas de réponse obligatoire, les répondants au sondage ont pu sauter des questions. Par conséquent, les pourcentages associés à chaque question sont basés sur le nombre total de réponses reçues pour la question, et non sur l'échantillon global du sondage ($n = 86$). Par exemple, si 82 personnes ont répondu à une question ($n = 82$) et que 4 personnes ont ignoré la question, les résultats ont été divisés par 82 et non par 86. Le nombre de réponses fournies par les personnes interrogées pour chaque question est indiqué comme « Total des réponses » au bas de chaque tableau des annexes B et C. Il convient de noter que certaines questions étaient des questions de suivi de la question précédente. Dans ce cas, le nombre total de réponses à la question de suivi est limité par les réponses à la question précédente (p. ex., 71 organismes de conservation ont répondu « Oui » à la question 20, ce qui signifie que le nombre maximum de réponses à la question 21 est de 71, et non de 86).

3. Résultats

3.1 Participation au sondage

Le tableau 2 présente le cheminement et les statistiques de participation au sondage. La liste initiale de contacts contenait 127 organisations fournies par les alliances régionales (Annexe A). Après avoir éliminé les trois organismes de conservation dont les courriels ont rebondi et les six organismes qui ont été disqualifiés en répondant « Non » à la question 2 (« Êtes-vous un organisme ou une fiducie de conservation? »), il restait 118 organisations admissibles pour répondre au sondage (N = 118). Dans ce groupe, un organisme s'est retiré, 30 n'ont pas répondu et sept questionnaires ont été partiellement remplis.

Table 2. Survey participation statistics

	Total	LTABC	OLTA	RMN
Organismes et fiducies de conservation initialement invités ¹	127	45	34	47
Courriels rebondis	3	3	0	0
Disqualifiés ²	6	4	0	2
Organismes et fiducies de conservation éligible à participer au sondage³	118⁴	38	34	45
Refusé le sondage	1	0	1	0
Pas de réponse	30	11	5	14
A accepté de participer	93	31	28	33
Questionnaires incomplets ⁵	7	3	2	3
Questionnaires complétés	80	24	27	28
Questionnaires retenus (échantillon)	86	26	28	31
Taux de réponse ⁶	73%	68%	82%	69%

¹ Liste de contacts initiale

² La réponse « Non » à la question 2 « Votre organisation est-elle un organisme ou une fiducie de conservation? » était éliminatoire

³ Les organismes et fiducies de conservation qui ont répondu aux critères d'éligibilité et ont pu recevoir une invitation.

⁴ 118 comprend 117 organismes et fiducies de conservation affiliées à des alliances régionales ; American Friends of Canadian Conservation n'a pas été affilié

⁵ Six questionnaires incomplets ont été retenus dans l'échantillon

⁶ Obtenu en divisant l'échantillon (n = 86) par les organismes et fiducies de conservation éligibles (N = 118)

Après avoir examiné les questionnaires des organismes et fiducies de conservation qui ont accepté de participer, 86 questionnaires ont été retenus pour l'analyse (80 soumis et 6 partiellement complétés). Cela a donné un taux de réponse de 73% (IC 95%, ±4,91). Les résultats sont généralisables à l'ensemble des organismes opérant au Canada et affiliés à l'ACOC et aux alliances régionales.

Lorsque l'on examine la répartition des organismes et fiducies de conservation en fonction de leur affiliation à une alliance régionale (p. ex., LTABC, OLTA, RMN), le taux de participation de chaque groupe est similaire aux proportions globales de la liste de contact initiale, avec une légère surreprésentation des organismes de conservation affiliés à l'OLTA en raison d'un taux de réponse plus élevé pour ce groupe (voir Annexe C : Tableau C1).

Compte tenu de la longueur du questionnaire et de l'effort nécessaire à la collecte des données pour répondre à certaines questions, il a été décidé de n'exiger des réponses que pour les questions de qualification et d'identification (questions 1 à 3). Cette décision a été prise afin d'augmenter le taux de réponse. Le taux de réponse global (questionnaires commencés divisés par les questionnaires remplis) était de 86 %. Si l'on examine les taux de réponse aux questions à sauter, on constate qu'en moyenne, 93 % des répondants du sondage ont donné une réponse à une question. La médiane était également de 93 %. Le taux de réponse maximal a été de 100 % et le taux de réponse le plus faible pour une seule question (question 39, revenu opérationnel annuel en 2022) a été de 83 %. Les questions pour lesquelles le taux d'abandon est le plus élevé sont celles qui demandent au répondant de collecter des données organisationnelles (p. ex., le nombre de courriels sur une liste de distribution, le nombre d'hectares par type de propriété). Cinq questionnaires, soit 6 % de l'échantillon, étaient incomplets au-delà de la question 21.

3.2 Caractéristiques des portefeuilles des propriétés

Neuf questions portaient sur les propriétés dont les organismes et fiduciaires de conservation avaient la responsabilité, soit en tant que propriétaires directs, soit en vertu d'un accord de gestion :

4. Quel(s) type(s) d'habitat(s) votre organisme conserve-t-il?
5. Parmi les types de propriétés suivants, quels sont ceux qui font partie du portefeuille de votre organisme?
6. Compte tenu de toutes les propriétés susmentionnées, combien de propriétés dispose d'un accès public officiel (p. ex., sentiers entretenus, plates-formes d'observation)?
30. Combien de propriétés votre organisme possède-t-il (de pleins titres), y compris les terres données et achetées?
31. Combien de propriétés votre organisme gère-t-il dans le cadre d'un accord de servitude de conservation, d'une clause restrictive ou d'une servitude?
32. Combien de propriétés votre organisme gère-t-il pour d'autres propriétaires fonciers (privés, publics ou à but non lucratif) en utilisant un arrangement différent de celui de la question précédente?
33. Combien d'hectares votre organisme possède-t-il (de plein titres), y compris les terres données et achetées?
34. Combien d'hectares votre organisme gère-t-il dans le cadre d'un accord de servitude de conservation, d'une clause restrictive ou d'une servitude?
35. Combien d'hectares votre organisme gère-t-il pour d'autres propriétaires fonciers (privés, publics ou à but non lucratif) en utilisant un arrangement différent de celui de la question précédente?

Une seule propriété de conservation peut comprendre deux ou plusieurs parcelles. Les répondants au sondage ont été invités à indiquer le nombre de propriétés, et non de parcelles. Les propriétés ont été classées comme suit :

- Propriétés de plein titre
 - Données
 - Achetées
- Gérées par le biais d'une servitude de conservation, d'une clause restrictive ou d'une servitude
- Gérées par le biais d'autres dispositions
 - Pour les propriétaires fonciers privés
 - Pour les propriétaires fonciers publics ou à but non lucratif
- Gérées dans le cadre d'une licence ou d'un bail

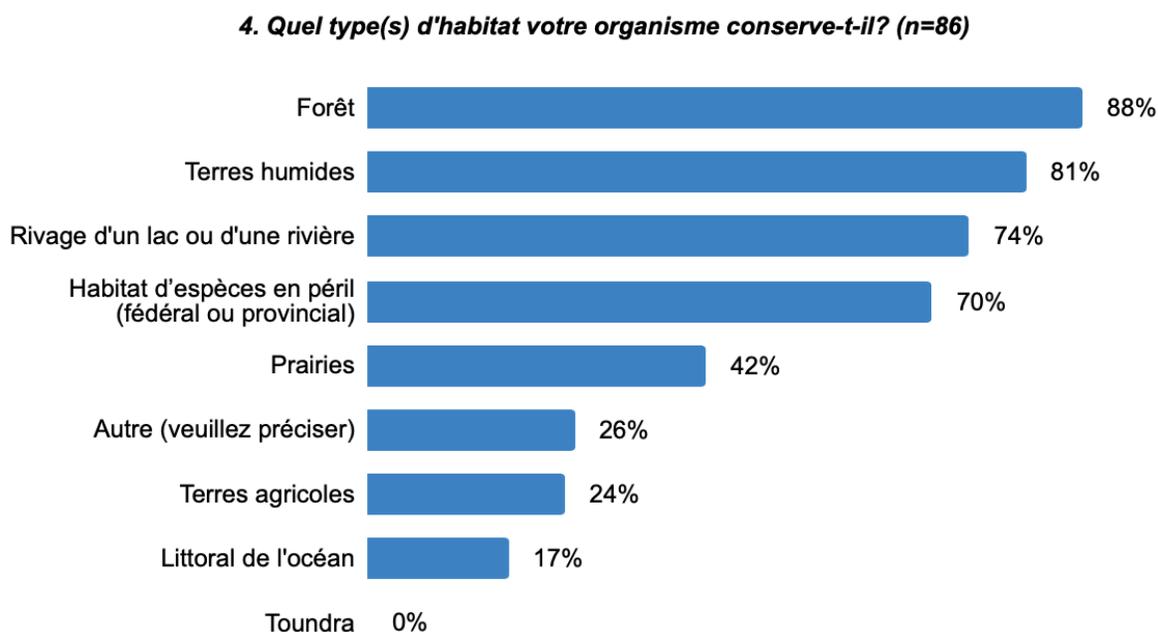
Collectivement, les propriétés d'un organisme ou d'une fiducie de conservation ont été désignées sous le nom de « portefeuilles de propriétés ».

3.2.1 Types d'habitats conservés par les organismes et fiducies de conservation

L'objectif principal d'un organisme et d'une fiducie de conservation est la conservation des terres afin de promouvoir la biodiversité et d'autres fonctions écologiques essentielles. Par conséquent, l'ACOC souhaitait obtenir une description des propriétés des organismes de conservation en fonction de leurs caractéristiques écologiques. L'absence d'une typologie largement utilisée au Canada a constitué un défi. Il a été décidé de se concentrer sur six catégories générales d'habitats que l'on trouve au Canada, plus la catégorie distincte des habitats des espèces en péril et une option « autre ».

Les forêts, les zones humides et les rives de lacs ou de rivières sont les habitats conservés les plus fréquemment signalés (Fig. 1). En outre, 70 % des organismes de conservation ont indiqué qu'ils conservaient des habitats d'espèces en péril protégés par les autorités fédérales ou provinciales. Un quart des organismes de conservation ont également conservé des terres agricoles. (Voir Annexe C : Tableau C2 pour une analyse régionale).

Figure 1. Habitats conservés par les organismes de conservation



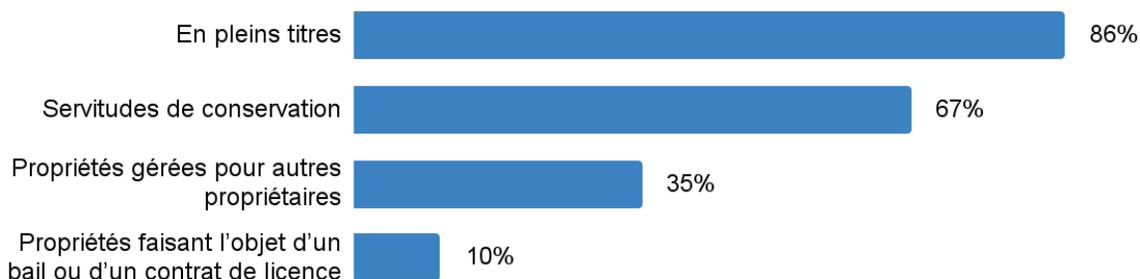
Un quart des organismes de conservation (n = 22) ont choisi « autre (veuillez préciser) ». Deux thèmes se dégagent clairement : les réponses liées aux paysages naturels et les réponses liées aux valeurs sociales ou aux utilisations. Les trois quarts des réponses étaient des variations sur les six types d'habitats (p.ex., « rives de cours d'eau », « fonds de lacs »), des paysages plus spécifiques (p. ex., « alvar, « escarpement », « tourbière », « corridors écologiques ») ou des concepts de conservation du paysage (p. ex., corridor écologique). Cinq réponses n'étaient pas conceptuellement liées à l'écologie, se concentrant plutôt sur les qualités humaines des propriétés (p. ex., « emplacement urbain », « utilisation récréative », « pertinence culturelle autochtone » et « valeur patrimoniale »). L'inclusion d'attributs sociaux dans une question sur les types d'habitats suggère que les caractéristiques sociales des terrains sont très importantes pour une petite minorité d'organismes de conservation. Il pourrait être intéressant d'explorer ce concept séparément du concept écologique dans les futurs sondages.

3.2.2 Titre d'occupation des propriétés

Les organismes de conservation ont été interrogés sur le titre d'occupation (c.-à-d. la détention) des propriétés dans leurs portefeuilles (Fig. 2). La majorité des organismes de conservation ont déclaré posséder des propriétés de pleins titres (86 %). Près des trois quarts (74 %) possédaient des propriétés de pleins titres données à l'origine à l'organisme de conservation pour être détenues et conservées à perpétuité, tandis que les deux tiers (67 %) possédaient des propriétés de pleins titres achetées. Les deux tiers (67 %) possédaient des propriétés faisant l'objet de servitudes de conservation (y compris des covenants restrictifs et des services fonciers), tandis que 10 % possédaient des propriétés faisant l'objet d'un bail ou d'un contrat de licence. Un peu plus d'un tiers des organismes de conservation (35 %) assuraient la gestion des propriétés pour le compte d'autres entités. Trente pour cent des organismes de conservation géraient des propriétés pour le compte d'organisations (p. ex., d'autres organismes de conservation, des institutions et de gouvernements), tandis que 10 % géraient des propriétés pour le compte de propriétaires fonciers privés (y compris des sociétés). (Voir Annexe B : Tableau B5, pour les résultats détaillés.)

Figure 2. Titre d'occupation

5. Lesquels des types de propriétés suivants font partie du portefeuille de votre organisme? (n=86)



3.2.3 Structures des portefeuilles

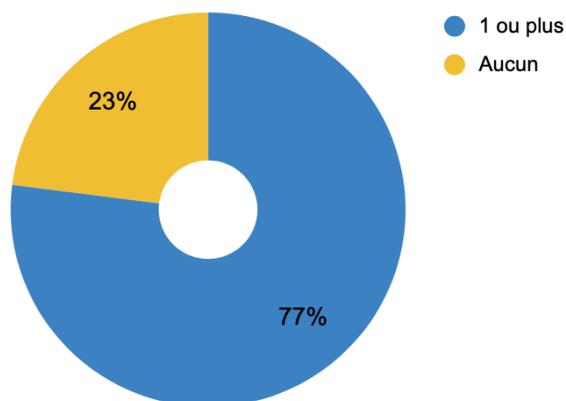
Lorsque l'on regroupe les organismes de conservation en catégories basées sur le type de titre d'occupation, la structure de portefeuille la plus courante est constituée de propriétés de pleins titres et de servitudes de conservation (34 % des organismes de conservation). Vingt-et-un pour cent des portefeuilles des organismes de conservation ne contenaient que des propriétés de pleins titres, tandis que 14 % avaient des propriétés de pleins titres, des servitudes de conservation et des propriétés d'intendance dans leurs portefeuilles. Un organisme de conservation n'a déclaré aucune propriété, indiquant qu'il était un nouvel organisme et qu'il n'avait pas encore acquis de propriétés ou convenu d'un accord d'intendance. Les deux tiers (68 %) des organismes de conservation avaient des portefeuilles comportant deux types de titre d'occupation ou plus (p. ex., inconditionnelle, servitude de conservation et bail, servitude de conservation et intendance). (Voir le Tableau C3 de l'Annexe C.)

3.2.4 Accès du public aux propriétés des organismes de conservation

Plus des trois quarts (77 %) des organismes de conservation possédaient une ou plusieurs propriétés avec un accès public officiel (p. ex., sentiers entretenus, plateformes d'observation) (Fig. 3). (Voir l'Annexe C : Tableau C4 pour une analyse régionale.)

Figure 3. Propriétés avec accès du public

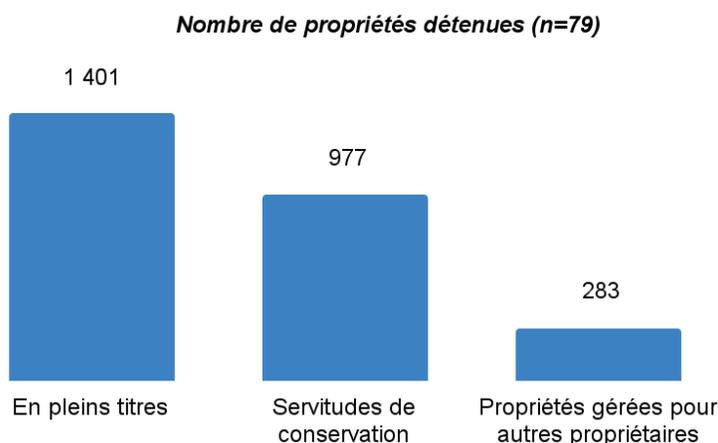
6. Compte tenu de toutes les propriétés susmentionnées, combien de propriétés disposent d'un accès public officiel (n=84)



3.2.5 Nombre de propriétés

Collectivement, 79 organismes de conservation ont déclaré avoir protégé 2 661 propriétés, dont 1,401 propriétés de pleins titres, 977 propriétés en servitudes de conservation et 283 propriétés gérées pour d'autres propriétaires (Figure 4). Le nombre moyen de propriétés de pleins titres détenues par un organisme de conservation était de 18 ; la médiane était de 4. Le nombre maximum de propriétés de pleins titres dans un seul portefeuille était de 300 et le minimum de 4. En moyenne, les organismes de conservation ont géré 13 propriétés dans le cadre d'un accord de servitude de conservation, d'une clause restrictive ou d'une servitude (moyenne = 13, médiane = 3, maximum = 248, minimum = 1). Le nombre moyen de propriétés gérées selon un modèle différent de celui mentionné précédemment était de 4 (médiane = 0, maximum = 129, minimum = 1). Pour finir, le nombre moyen de propriétés dans le portefeuille d'un organisme de conservation était de 34 (médiane = 11, maximum = 378, minimum = 1) (en excluant un organisme nouvellement créé qui a déclaré 0 propriété). (Voir Annexe C : Tableau C5.)

Figure 4. Nombre moyen de propriétés détenues par des organismes de conservation (par types de titre d'occupation)

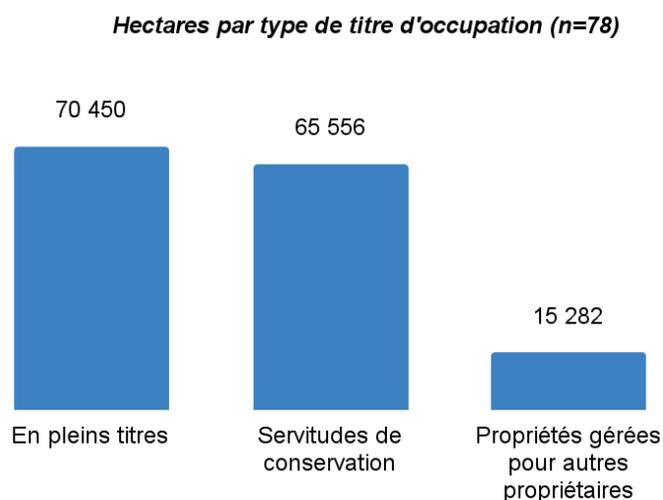


Le nombre total de propriétés dans le portefeuille d'un organisme de conservation variait considérablement, avec un maximum de 378 et un minimum de 1 (à l'exclusion d'un organisme nouvellement créé qui a déclaré 0 propriété). Le nombre moyen de propriétés dans un portefeuille était de 34 (médiane = 11). Une grande majorité (91 %) d'organismes de conservation possédaient 100 propriétés ou moins ; six possédaient entre 101 et 378 propriétés.

3.2.6 Hectares

Collectivement, 78 organismes de conservation ont déclaré avoir protégé 151 287 hectares, dont 70 450 hectares de propriétés de pleins titres, 65 556 hectares de propriétés en servitudes de conservation et 15 282 propriétés gérées pour d'autres propriétaires (Fig. 5). La moyenne de la superficie totale des propriétés de pleins titres détenues par un organisme de conservation était de 903 hectares. La médiane est de 115 hectares. Le nombre maximum d'hectares était de 24 960, tandis que la plus petite propriété était de 2 hectares. La moyenne de la superficie totale des servitudes de conservation était de 840 hectares (médiane = 64, maximum = 21 850 ha, minimum = 0,5 ha). La moyenne de la superficie totale gérée par un organisme de conservation pour d'autres organisations était de 196 ha (maximum = 9 239 ha, minimum = 0,5 ha). La médiane était de 0 ha parce que 68 % des organismes de conservation ne géraient pas de terres pour d'autres organisations. (Voir Annexe C : Tableau C6.)

Figure 5. Moyennes des superficies par type de propriété



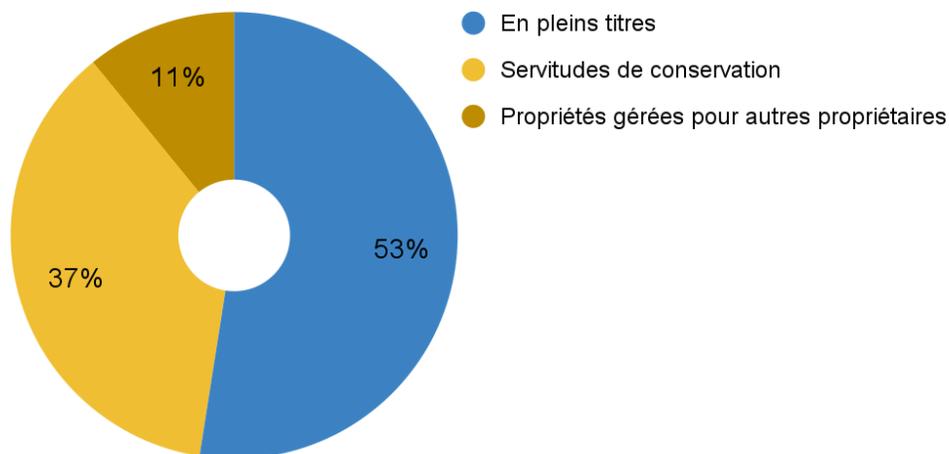
Le nombre total d'hectares du portefeuille d'un organisme de conservation variait considérablement, avec un maximum de 378 hectares et un minimum de 0,5 hectare (à l'exclusion d'un organisme de conservation nouvellement créé qui n'avait déclaré aucune propriété). Le nombre total moyen d'hectares d'un portefeuille était de 1 940 (médiane = 376 ha). Plus des deux tiers des organismes de conservation (72 %) possédaient des propriétés d'une superficie totale comprise entre 1 et 1 000 hectares et 19 % possédaient des propriétés d'une superficie totale comprise entre 1 001 et 10 000 hectares. Cinq organismes de conservation (6 %) possédaient des propriétés d'une superficie comprise entre 10 000 et 26 000 hectares.

3.2.7 Types de titre d'occupation et taille des propriétés

Lorsque toutes les propriétés de l'échantillon du sondage ont été combinées et classées par type d'occupation, les propriétés de pleins titres constituaient la plus grande catégorie (53 %), suivies des servitudes de conservation (37 %) (Fig. 6). (Voir l'Annexe C : Tableau C7 et Tableau C8 pour une analyse régionale.)

Figure 6. Répartition globale des types de propriétés dans les portefeuilles des organismes de conservation canadiennes, par titre d'occupation

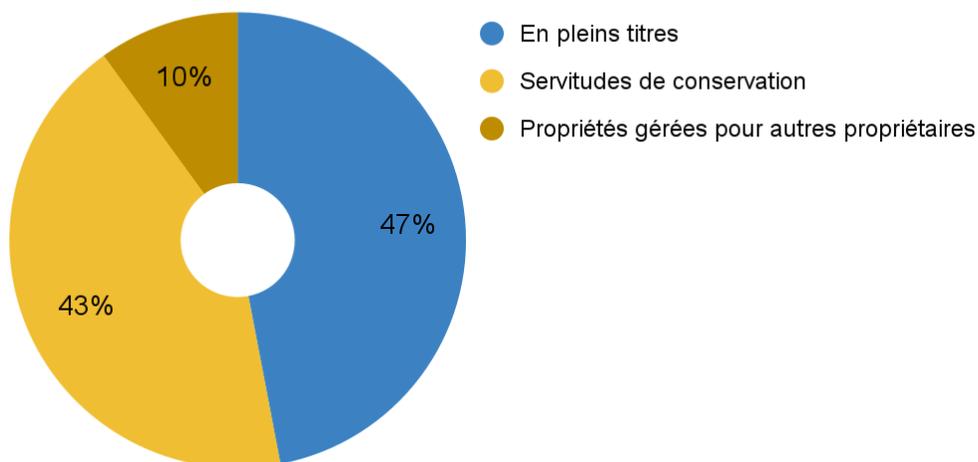
Pourcentage de propriétés (nombre total) selon titre d'occupation (n=79)



Lorsque toutes les propriétés de l'échantillon du sondage ont été combinées et comparées en fonction des hectares, la catégorie des propriétés de pleins titres représentait (47 %) de la superficie totale conservée par les organismes de conservation, suivie de près par les servitudes de conservation (43 %). (Fig. 7). (Voir l'Annexe C : Tableau C9 et Tableau C10 pour une analyse régionale.)

Figure 7. Répartition globale des types de propriétés dans les portefeuilles des organismes de conservation canadiennes par taille (en hectares)

Pourcentage de propriétés (aire totale) selon titre d'occupation (n=78)



3.3 Gestion des propriétés

Trois questions portaient sur la gestion des propriétés de l'organisme de conservation :

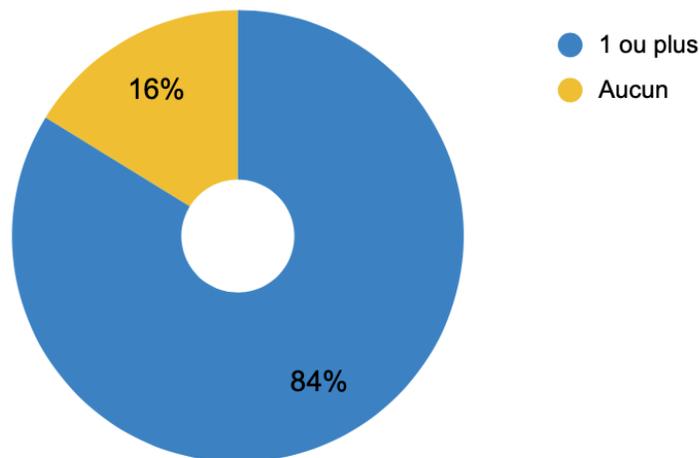
27. Combien de propriétés dans votre portefeuille ont un plan de gestion des terres élaboré ou en cours d'élaboration?
28. Qui assure l'intendance des propriétés (de pleins titres) appartenant à votre organisme?
29. Chaque propriété du portefeuille de votre organisme est-elle inspectée au moins une fois par année pour détecter d'éventuels problèmes de gestion (p.ex. dangers, espèces envahissantes, utilisations non autorisées)?

3.3.1 Plans de gestions des terres

Sur les 74 organismes de conservation ayant fourni une réponse, 84 % avaient un plan de gestion des terres achevé ou en cours pour une ou plusieurs propriétés (Fig. 8). Plus d'un tiers (39 %) des organismes de conservation ont déclaré avoir un plan de gestion des terres achevé ou en cours pour toutes les propriétés dans leur portefeuille. (Voir l'Annexe C : Tableau C11 et Tableau C12 pour une analyse régionale.)

Figure 8. Propriétés dotées d'un plan de gestion

27. Combien de propriétés dans votre portefeuille ont un plan de gestion des terres élaboré ou en cours d'élaboration? (n=74)

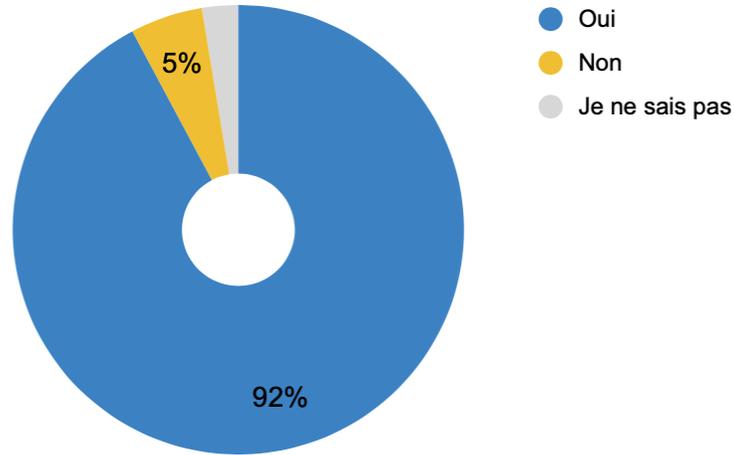


3.3.2 Inspection annuelle des propriétés de l'organisme de conservation

Une majorité des organismes de conservation (92 %) ont indiqué que chaque propriété dans leur portefeuille est inspectée au moins une fois par an pour détecter d'éventuels problèmes de gestion, tels que les dangers, les espèces envahissantes et les utilisations non autorisées (Fig. 9).

Figure 9. Inspection des propriétés

29. Chaque propriété du portefeuille de votre organisme est-elle inspectée au moins une fois par année pour détecter d'éventuels problèmes de gestion (n=77)

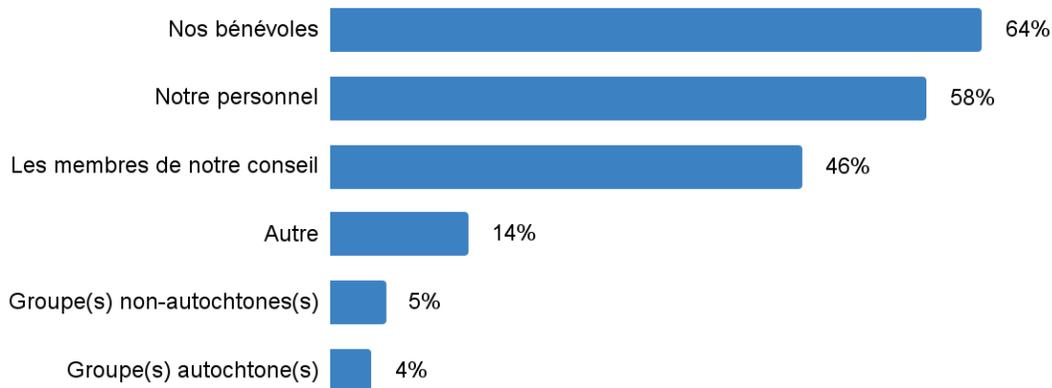


3.3.3 Gestion des propriétés de pleins titres

Dans 64 % des organismes de conservation (avec propriétés de pleins titres), les bénévoles gèrent les propriétés de pleins titres, suivis par le personnel (58 %) et les membres du conseil d'administration (46 %) (Fig. 10).

Figure 10. Gestion des propriétés de pleins titres

28. Qui assure l'intendance des propriétés (en pleins titres) appartenant à votre organisme? (n=74)



3.4 Normes et pratiques des organismes de conservation canadiennes

Cinq questions portaient sur les normes et les pratiques :

7. Est-ce que votre conseil d'administration a adopté les Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada du Centre pour la conservation des terres (CCT)?

8. L'Alliance canadienne des organismes de conservation (ACOC) développe un outil d'autoévaluation en ligne gratuit que les organismes et fiducies de conservation peuvent utiliser pour suivre leur mise en œuvre des normes et pratiques susmentionnés. Envisageriez-vous d'utiliser cet outil?

9. Seriez-vous prêt à donner votre avis sur une version préliminaire de l'outil en ligne (test bêta)? (Si vous répondez oui, nous pourrions vous contacter lorsque nous serons prêts à effectuer le test bêta).

10. Le Centre pour la conservation des terres (CCT) examine la possibilité d'élaborer un programme d'assurance de la performance des organismes et fiducies de conservation fondé sur Les normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. (Pour consulter les normes et pratiques dans un nouvel onglet, cliquez ICI. L'onglet de votre sondage restera ouvert.) Dans quelle mesure seriez-vous intéressé à participer au programme d'assurance de la performance?

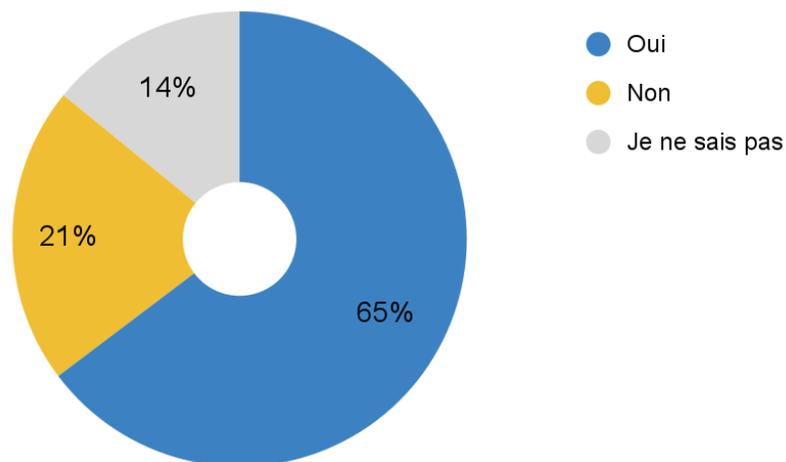
11. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez partager avec nous sur l'idée d'un programme d'assurance de la performance pour les organismes et fiducies de conservation ou sur l'utilisation de normes et pratiques?

3.4.1 Adoption des normes et pratiques des organismes de conservation du Canada de la CCT

Près des deux tiers (65 %) des organismes de conservation ont déclaré avoir adopté les Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada de la CCT (Fig. 11). (Voir l'Annexe C : Tableau C13 pour une analyse régionale.)

Figure 11. Adoption des Normes et pratiques des organismes de conservation canadiennes de la CCT

7. Est-ce que votre conseil d'administration a adopté les Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada du Centre pour la conservation des terres? (n=85)



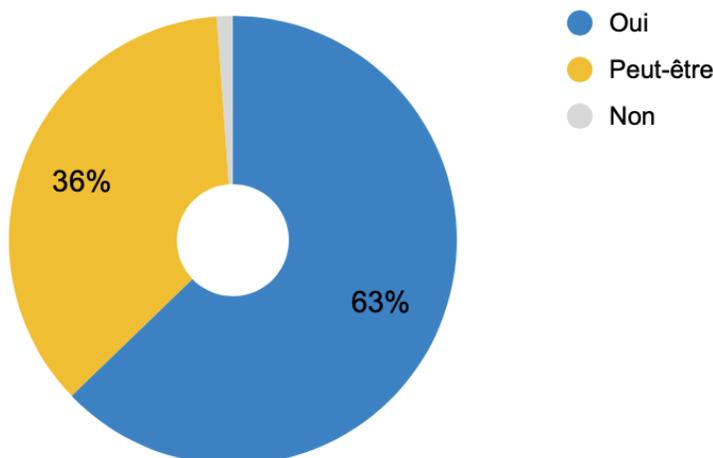
3.4.2 Outil d'auto-évaluation en ligne gratuit de l'ACOC (normes et pratiques)

Une majorité des organismes de conservation (63 %) envisageraient d'utiliser un outil d'auto-évaluation gratuit en ligne conçu par l'ACOC afin de suivre leur mise en œuvre des normes et pratiques de la CCT, tandis que 36 % pourraient le considérer éventuellement (Fig. 12). De plus, 67 % des répondants ont

indiqué qu'ils seraient intéressés à fournir des commentaires à l'ACOC sur un prototype d'outil. (Voir l'Annexe C : Tableau C14 pour une analyse régionale.)

Figure 12. Utilisation de l'outil d'auto-évaluation en ligne gratuit de l'ACOC

8. Envisageriez-vous d'utiliser cet outil [d'autoévaluation en ligne gratuit]? (n=86)

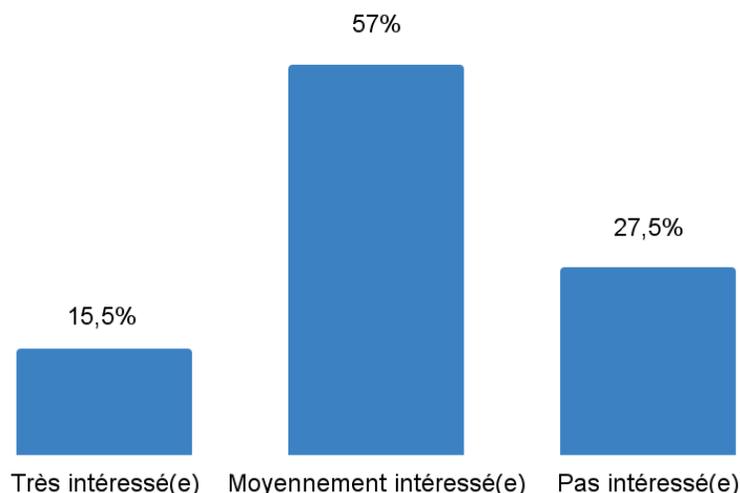


3.4.3 Intérêt pour le programme d'assurance de performance des organismes de conservation de la CCT

Lorsqu'on leur a présenté un lien web vers le programme d'assurance de performance des organismes de conservation par le Centre pour la conservation des terres (CCT) (<https://centreforlandconservation.org/fr/livres/normes-et-pratiques/>), qui est fondé sur les Normes et pratiques des organismes de conservation canadiennes, la majorité (72,5 %) des organismes de conservation ont indiqué qu'elles étaient très ou modérément intéressées à participer au programme. Un peu plus d'un quart (27,5 %) ont indiqué qu'elles n'étaient pas intéressées (figure 13). (Voir l'Annexe C : Tableau C15 pour une analyse régionale.)

Figure 13. Intérêt à participer à un programme d'assurance de performance

10. Dans quelle mesure seriez-vous intéressé à participer au programme d'assurance de la performance? (n=84)



3.4.4 Programme d'assurance de performance : commentaires

Près de la moitié des répondants au sondage (48 %, n = 41) ont fourni des commentaires sur l'idée d'un programme d'assurance de la performance pour les organismes de conservation ou sur l'utilisation de normes et de pratiques. Bien que de nombreux organismes de conservation aient exprimé leur soutien au concept, 22 réponses portaient sur la capacité des organismes de conservation, en particulier les petits organismes de conservation et ceux gérés par des bénévoles, à adhérer à un programme d'assurance de la performance. Les suggestions concernant le programme comprenaient des versions modulables pour tenir compte des petits organismes de conservation, le renforcement des capacités d'abord, le financement de la participation, l'absence de lien entre le programme et le financement, et l'attente jusqu'à ce que le secteur des organismes de conservation arrive à maturité. Plusieurs ont fait remarquer que le programme devait avoir une valeur et des avantages (p. ex., simplification des demandes de subventions et du Programme des dons écologiques), et pas seulement des obligations. Quelques organismes de conservation n'étaient pas convaincus de la nécessité d'un programme d'assurance du rendement à la lumière d'autres mécanismes d'assurance de la qualité existants, comme les normes et les pratiques, et les exigences en matière de subventions. Quelques-uns se sont interrogés sur la responsabilité d'un tel programme et sur le lien entre le programme CCT et l'outil d'évaluation proposé par l'ACOC.

3.5 Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC)

Quatre questions portaient sur la Base de données canadiennes sur les aires protégées et de conservation (BDAPC), dont une question à quatre éléments sur les perceptions des organismes de conservation :

22. Les organismes et fiducies de conservation ont la possibilité de contribuer à l'objectif « 30x30 » du Cadre mondial de la biodiversité en incluant leurs terres conservées dans la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC). Avez-vous soumis votre inventaire complet ou partiel des terres conservées au gouvernement provincial pour qu'il soit inclus dans la BDCAPC?

23. Quelle est la méthode que vous préférez pour soumettre votre inventaire de terres conservées à la BDCAPC?

24. En ce qui concerne la BDCAPC, veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les énoncés suivants :

- Le processus de déclaration de la BDCAPC est facile à comprendre.
- Le temps nécessaire pour préparer et soumettre nos données à la BDCAPC est acceptable.
- L'ajout de nos propriétés de servitude de conservation à la BDCAPC entraînera des visites non désirées de la part du public.
- Notre organisme a rencontré des obstacles lorsqu'il a essayé de déclarer ses propriétés dans la BDCAPC.

25. Y a-t-il quelque chose qui vous empêche de soumettre votre inventaire complet de propriétés à la BDCAPC?

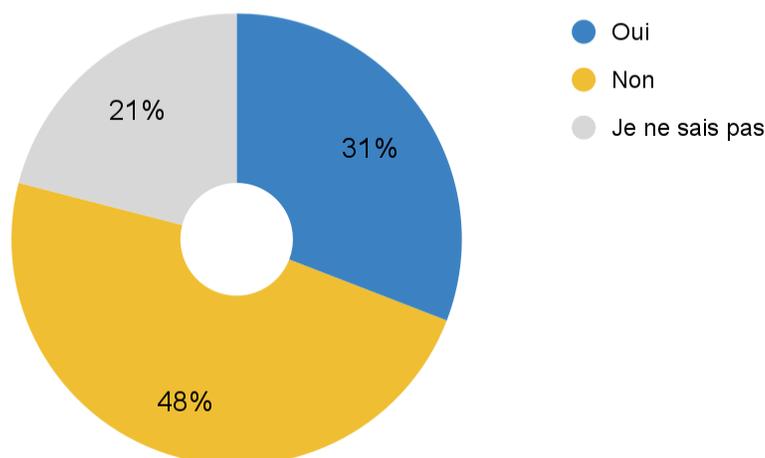
26. Avez-vous des suggestions pour améliorer le processus de la BDCAPC pour les organismes et fiducies de conservation?

3.5.1 Soumission de l'inventaire des propriétés des organismes de conservation à la BDCAPC

Près de la moitié des organismes de conservation (48 %) n'avaient pas soumis leur inventaire complet ou partiel des terres conservées à la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC) au moment de l'enquête (Fig. 14). Trente et un pour cent avaient soumis au moins une partie de leur inventaire, tandis que 21 % étaient incertains. (Voir l'Annexe C : Tableau C17 pour une analyse régionale.)

Figure 14. Soumission des terres conservées à la BDCAPC

22. Avez-vous soumis votre inventaire complet ou partiel des terres conservées au gouvernement provincial pour qu'il soit inclus dans la BDCAPC? (n=81)

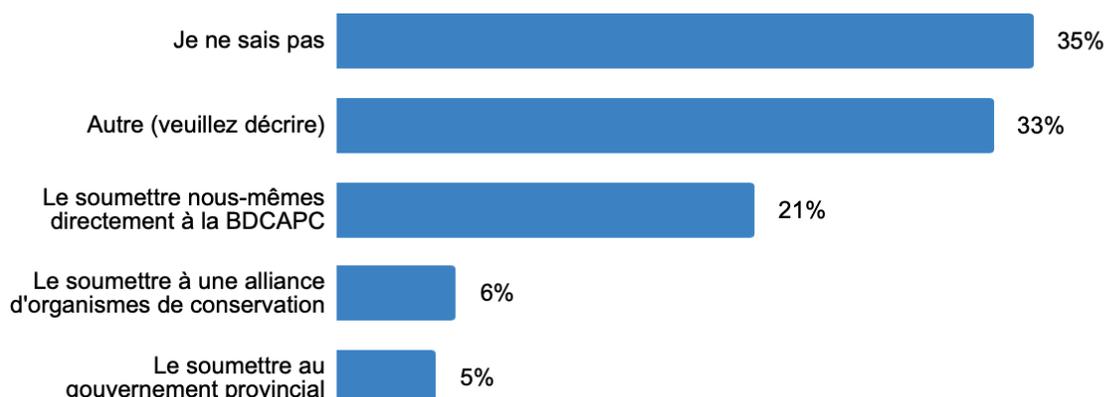


3.5.2 Méthode préférée pour soumettre l'inventaire à la BDCAPC

Lorsqu'on leur a demandé quelle était leur méthode préférée pour soumettre leur inventaire de terres conservées à la BDCAPC, la majorité des organismes de conservation n'avaient pas de préférence, répondant soit « Je ne sais pas » (35 %) ou « Autre » (33 %) (Fig. 15). Un organisme sur cinq (21 %) a préféré le soumettre lui-même directement à la BDCAPC, tandis que 6 % ont préféré le soumettre à une alliance d'organismes de conservation, comme l'OLTA, le RMN, le Nature Trust of British Columbia au nom de LTABC ou l'ACOC. Cinq pour cent ont préféré le soumettre à leur gouvernement provincial respectif. (Voir l'Annexe C : Tableau C18 pour une analyse régionale.)

Figure 15. Méthode préférée pour soumettre l'inventaire à la BDCAPC

23. Quelle est la méthode que vous préférez pour soumettre votre inventaire de terres conservées à la BDCAPC? (n=80)

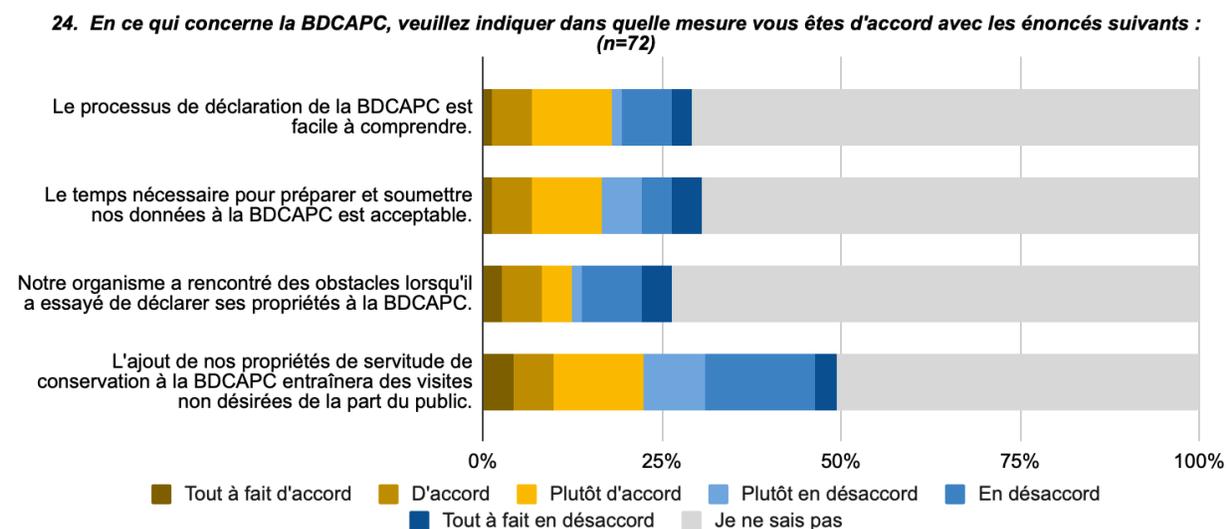


Quatorze organismes de conservation (17 %) ont précisé la méthode qu'ils préféraient pour soumettre leur inventaire à la BDCAPC ou ont ajouté d'autres commentaires sur la BDCAPC (voir Annexe B : Tableau B23). Plus de la moitié d'entre eux ont indiqué qu'ils soumettaient leur inventaire à une autre organisation ou base de données, ou qu'ils préféraient le faire eux-mêmes. Plusieurs commentateurs ont mentionné qu'ils avaient soumis leur inventaire à d'autres organisations, mais qu'ils n'étaient pas sûrs que leurs données aient été transmises à la BDCAPC. Deux commentaires concernaient la protection de la vie privée, en particulier pour les propriétaires de servitudes de conservation. Deux répondants ont indiqué qu'ils ne possédaient pas de terres.

3.5.3 Perception de la procédure d'établissement des rapports de la BDCAPC et du partage des informations avec le public

Les organismes de conservation ont été invités à indiquer leur degré d'accord avec une série d'affirmations concernant la BDCAPC (pour des résultats détaillés, voir l'Annexe B : Tableau B24). La majorité des organismes de conservation n'avaient pas d'opinion sur les trois énoncés concernant le processus d'établissement de rapports (Fig. 16). Ceci est probablement dû au fait que la majorité des organismes de conservation n'ont pas encore participé à la BDCAPC. Les taux d'accord sur le temps nécessaire pour rapporter les données à la BDCAPC et l'expérience des obstacles perçus à l'enregistrement des propriétés étaient également répartis entre « d'accord » et « pas d'accord », tandis qu'un peu plus d'organismes de conservation étaient d'accord pour dire que le processus de rapport de la BDCAPC est facile à comprendre (18 %) que d'organismes qui n'étaient pas d'accord (11 %). Un peu plus d'organismes de conservation sont en désaccord (27 %) qu'en accord (22,5 %) avec le fait que l'ajout de leurs propriétés de servitude de conservation à la BDCAPC entraînera des visites non désirées par le public. La majorité a répondu « Je ne sais pas ». Si l'on considère uniquement les organismes de conservation ayant des servitudes de conservation (n = 58), 24 % sont d'accord, 21 % ne sont pas d'accord, 38 % ont choisi « je ne sais pas » et 17 % n'ont pas répondu à la question.

Figure 16. Accord avec les déclarations concernant la BDCAPC



3.5.4 Obstacles à l'établissement des rapports à la BDCAPC et suggestions pour améliorer le processus de la BDCAPC : commentaires

Plus de la moitié des organismes de conservation (56 %, n = 48) ont fourni des commentaires lorsqu'on leur a demandé si quelque chose les empêchait de soumettre leur inventaire complet de propriétés à la BDCAPC (voir l'Annexe B : Tableau B25). Les thèmes les plus fréquents sont le manque de capacité à rendre compte à la BDCAPC, le manque de familiarité avec la BDCAPC, les préoccupations liées à la publication de leurs propriétés (p. ex., la protection de la vie privée des propriétaires fonciers, la fréquentation du public, le vandalisme) et les commentaires sur l'absence d'obstacles, dans certains cas parce que d'autres organisations ont soumis leurs données pour eux. Il y avait des commentaires concernant le besoin de plus d'informations sur la BDCAPC et d'autres indiquant qu'ils ne possédaient pas de propriétés ou que leurs propriétés ne répondaient pas aux critères de soumission (p. ex., certaines servitudes de conservation).

Environ un quart des organismes de conservation ont fait des suggestions pour améliorer le processus de la BDCAPC. La suggestion la plus fréquente était de simplifier le processus. D'autres suggestions portaient sur la sensibilisation, la formation, la simplification des critères afin d'inclure davantage de terres et une plus grande transparence. Deux commentateurs ont suggéré que la base de données limite les informations rendues publiques et se concentre plutôt sur le partage des données avec les organismes de conservation.

3.6 Gouvernance et ressources humaines

Sept questions portaient sur la gouvernance et les ressources humaines, notamment la structure de gouvernance, les membres du conseil d'administration, le personnel et les consultants/entrepreneurs :

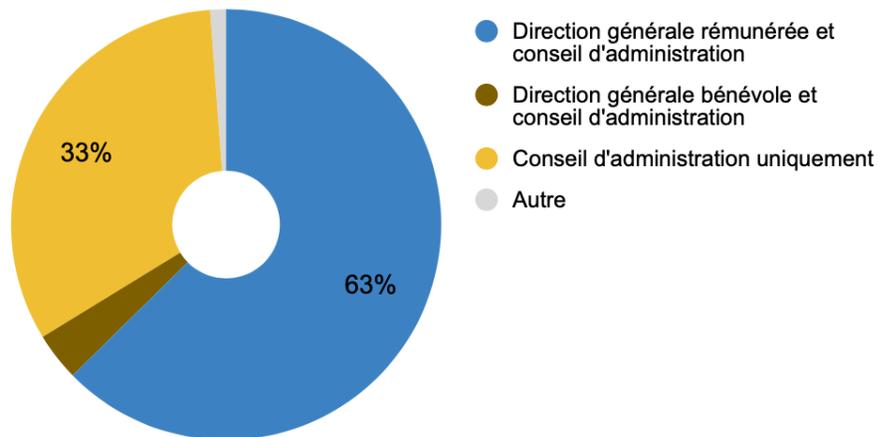
12. Qu'est-ce qui décrit le mieux la structure de gouvernance de votre organisme?
13. Combien de personnes font partie du conseil d'administration de votre organisme?
14. Un(e) bénévole est une personne qui accomplit une tâche ou fournit un service sans être rémunérée. Sans compter les membres du conseil d'administration, combien de bénévoles avez-vous eu au cours de la dernière année fiscale (2022)?
15. Dans quels types d'activités vos bénévoles sont-ils engagés?
16. Un(e) consultant(e) ou un(e) entrepreneur(e) est une personne qui fournit un service contre rémunération, mais qui n'est pas considérée comme un(e) employé(e) en vertu des lois provinciales sur le travail. Combien de consultant(e)s ou d'entrepreneur(e)s avez-vous embauchés au cours de la dernière année fiscale (2022)?
17. Sans compter les consultant(e)s et les entrepreneur(e)s, combien de personnes sont actuellement employées à temps plein par votre organisme?
18. Sans compter les consultant(e)s et les entrepreneur(e)s, combien de personnes sont actuellement employées à temps partiel par votre organisme de conservation?

3.6.1 Structure de gouvernance

La majorité des organismes de conservation (63 %) avaient une structure de gouvernance composée d'un conseil d'administration et d'un directeur général rémunéré (Fig. 17). Un tiers (33 %) avait un conseil d'administration uniquement, tandis que 4 % avaient un conseil d'administration et un directeur général bénévole.

Figure 17. Structure de gouvernance

12. Qu'est-ce qui décrit le mieux la structure de gouvernance de votre organisme? (n=83)



3.6.2 Taille des conseils d'administration

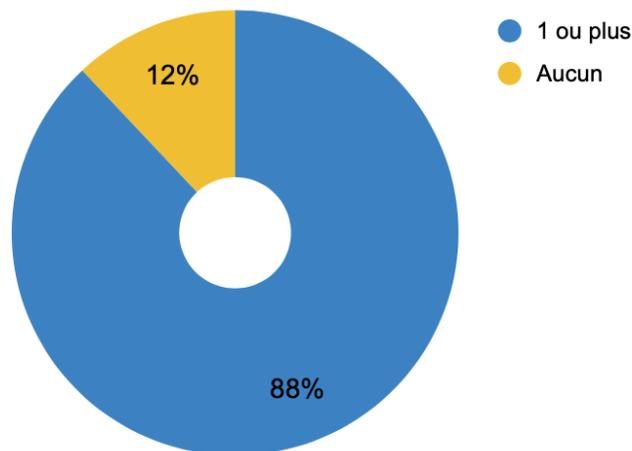
Le nombre moyen de membres d'un conseil d'administration est de 9 ; la médiane est également de 9. Le plus grand conseil est composé de 19 membres et le plus petit de 4 membres.

3.6.3 Nombre de bénévoles

Quatre-vingt-huit pour cent des organismes de conservation ont déclaré avoir eu des bénévoles au cours de l'année fiscale 2022, tandis que 12 % ont déclaré n'avoir eu aucun bénévole (Fig. 18). Neuf organismes de conservation n'ont pas répondu à la question. Le nombre moyen de bénévoles était de 77 et la médiane de 20. Le nombre maximum de bénévoles dans un organisme de conservation était de 1 500, tandis que le nombre minimum était de 1.

Figure 18. Nombre de bénévoles dans l'année fiscale 2022

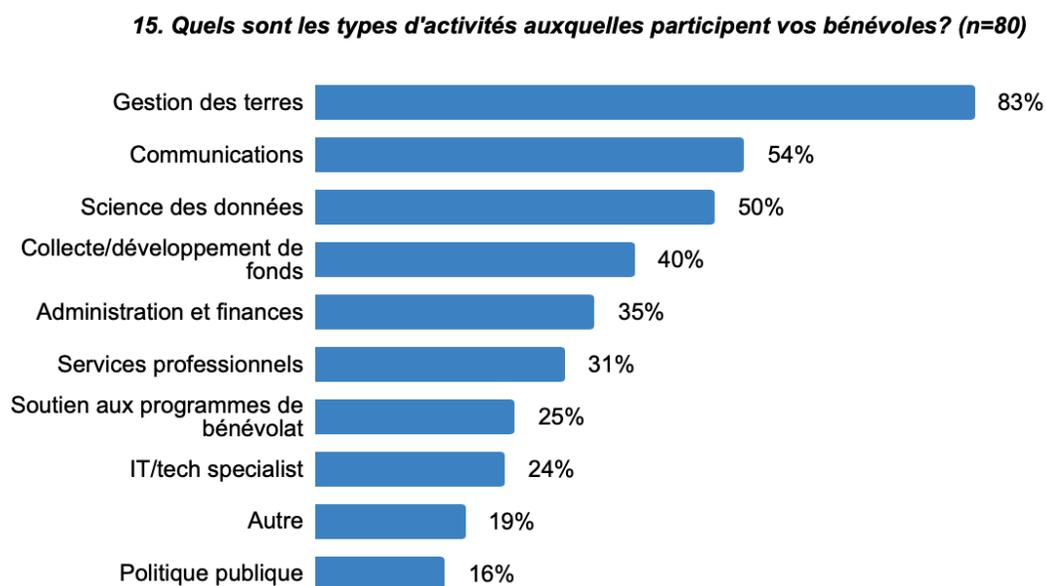
14. Sans compter les membres du conseil d'administration, combien de bénévoles avez-vous eu au cours de la dernière année fiscale (2022)? (n=77)



3.6.4 Activités des bénévoles

Les bénévoles d'organismes de conservation sont engagés dans un large éventail d'activités. Les bénévoles ont participé à la gestion des terres dans 83 % des organismes de conservation (Fig. 19). Les bénévoles ont également participé à des activités de communication (54 %), de science des données (p. ex., surveillance écologique) (50 %), de collecte de fonds et de développement (40 %), d'administration et de finances (35 %) et de services professionnels (31 %). Les autres activités bénévoles comprennent le soutien aux programmes de bénévolat (25 %), les technologies de l'information (24 %), les politiques publiques (16 %) et les autres activités (19 %).

Figure 19. Activités des bénévoles

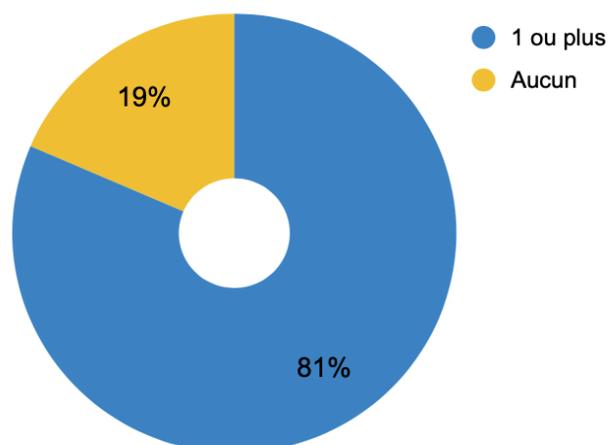


3.6.5 Recours à des consultants et à des entrepreneurs

Une grande majorité des organismes de conservation (81 %) ont déclaré avoir embauché des consultants ou des entrepreneurs, définis comme une personne qui fournit un service contre rémunération mais qui n'est pas considérée comme un employé en vertu des lois provinciales sur le travail, au cours de l'année fiscale 2022 (Fig. 20). Six pour cent avaient 11 consultants ou entrepreneurs ou plus en 2022 et 19 % n'en avaient aucun. La majorité des organismes de conservation (75 %) ont déclaré avoir embauché entre un et 10 consultants/entrepreneurs. Le nombre moyen de consultants/entrepreneurs était de 4 et la médiane était de 2. Le nombre maximal de consultants/entrepreneurs embauchés par un organisme de conservation au cours de l'année fiscale 2022 était de 27 et le nombre minimal était de 1. (Voir l'Annexe C : Tableau C19.)

Figure 20. Nombre de consultants ou d'entrepreneurs au cours de l'année fiscale 2022

16. Combien de consultant(e)s ou d'entrepreneur(e)s avez-vous embauchés au cours de la dernière année fiscale (2022) (n=81)

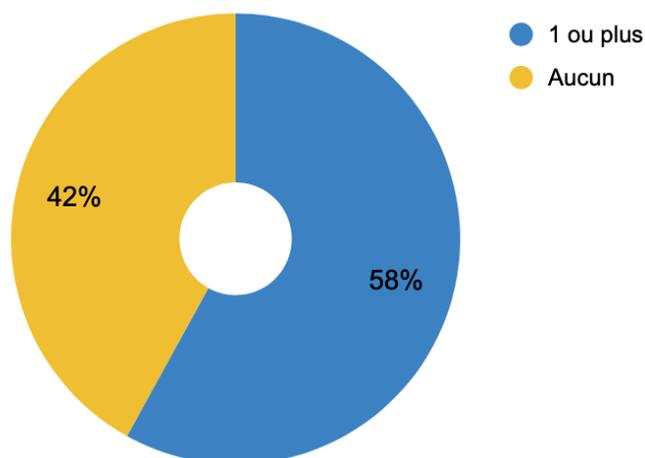


3.6.6 Nombre d'employés à temps plein

Plus de la moitié des organismes de conservation (58 %) ont déclaré avoir employé au moins un employé à temps plein au cours de l'année fiscale 2022 (Fig. 21). Quarante-deux pour cent n'en avaient aucun. (Un employé à temps plein n'a pas été défini dans le sondage en fonction des heures travaillées dans une semaine, mais il s'agit plutôt d'une étiquette descriptive pour un employé qui est considéré à temps plein selon les politiques de ressources humaines de chaque organisme de conservation). Onze pour cent des organismes de conservation comptaient 11 employés à temps plein ou plus, tandis que 47 % en comptaient entre 1 et 10. Le nombre moyen d'employés à temps plein travaillant dans un organisme de conservation était de 4 ; la médiane était de 1. Le nombre maximum d'employés à temps plein était de 40 et le minimum était de 1. (Voir l'Annexe C : Tableau C20.)

Figure 21. Nombre d'employés à temps plein au cours de l'année fiscale 2022

17. Sans compter les consultant(e)s et les entrepreneur(e)s, combien de personnes sont actuellement employées à temps plein par votre organisme? (n=81)

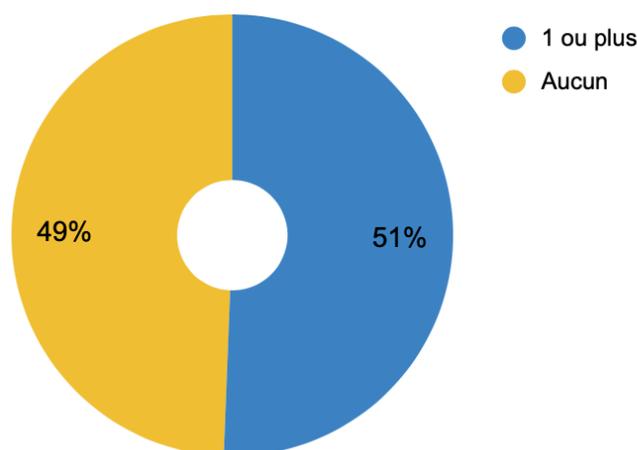


3.6.7 Nombre d'employés à temps partiel

Un peu plus de la moitié des organismes de conservation (51 %) ont employé un ou plusieurs employés à temps partiel au cours de l'année fiscale 2022 (Fig. 21). Près de la moitié des organismes de conservation (49 %) n'avaient aucun employé à temps partiel. Seulement 2 % employaient 11 employés à temps partiel ou plus. Le nombre moyen d'employés à temps partiel était de 2 ; la médiane était de 1. Le nombre maximum d'employés à temps partiel travaillant dans un organisme de conservation au cours de l'année fiscale 2022 était de 22 et le minimum était de 1. (Voir l'Annexe C : Tableau C21.)

Figure 21. Nombre d'employés à temps partiel au cours de l'année fiscale 2022

18. Sans compter les consultant(e)s et les entrepreneur(e)s, combien de personnes sont actuellement employées à temps partiel par votre organisme de conservation? (n=81)

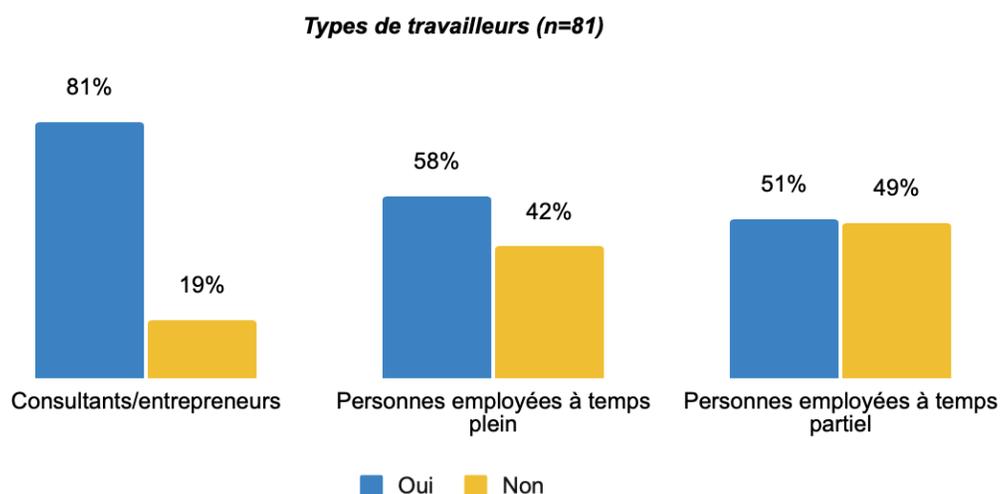


3.6.8 Structure des ressources humaines

Trois autres analyses ont permis de clarifier la structure des ressources humaines rémunérées des organismes de conservation. Tous les consultants/entrepreneurs, le personnel à temps plein et à temps partiel ont été combinés pour obtenir le nombre total de personnes embauchées au cours de l'année fiscale 2022. Près de 9 organismes sur 10 ont déclaré qu'une ou plusieurs personnes travaillaient dans leur organisme. La moyenne était de 10 personnes et la médiane de 7 personnes. Le nombre maximal de personnes était de 57 et le nombre minimal de 1. (Voir Annexe C: Tableau C22.)

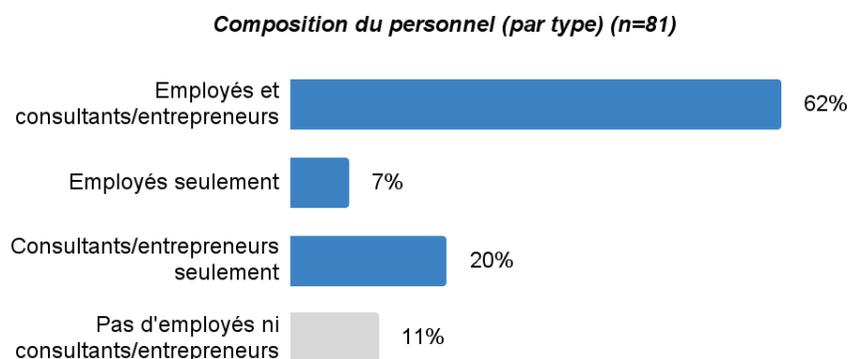
La Figure 22 montre que le type de travailleur le plus courant dans les organismes de conservation au cours de l'année fiscale 2022 était les consultants et/ou les entrepreneurs (présents dans 81 % des organismes), suivis du personnel à temps plein (58 % des organismes) et du personnel à temps partiel (51 % des organismes). (Voir Appendix B : Tables B16–B18.)

Figure 22. Types de travailleurs pour l'année fiscale 2022



La Figure 23 résume la composition du personnel des organismes de conservation au cours de l'année fiscale 2022 selon quatre catégories. La majorité des organismes de conservation (62 %) employaient à la fois du personnel et des consultants/entrepreneurs, tandis que 20 % dépendaient uniquement de consultants/entrepreneurs et 7 % n'employaient que du personnel à temps plein ou à temps partiel. Environ un organisme sur dix n'employait aucun consultant ou personnel. (Voir l'Annexe C : Tableau C22.)

Figure 23. Composition du personnel par type au cours de l'année fiscale 2022



3.7 Finances

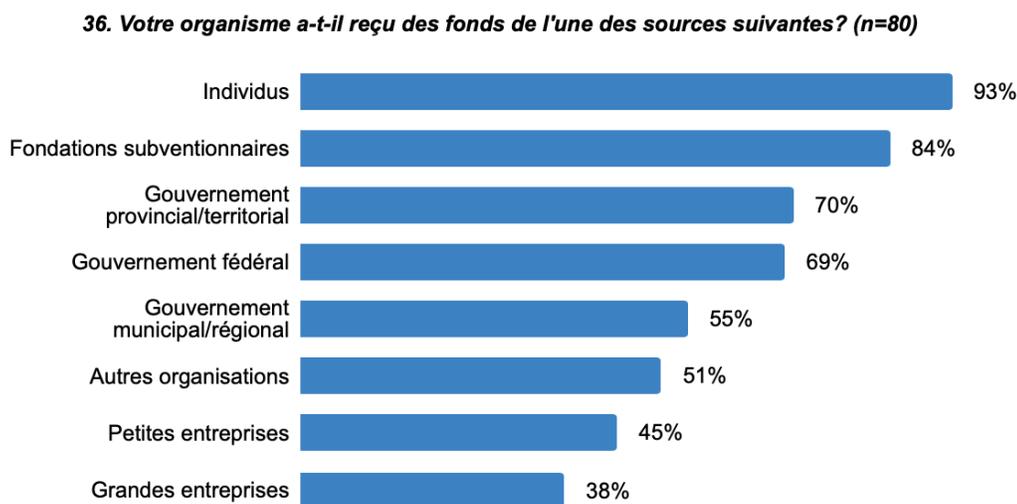
Quatre questions portaient sur les finances des organismes de conservation :

36. Votre organisme a-t-il reçu des fonds de l'une des sources suivantes?
37. Depuis 2012, votre organisme a-t-il bénéficié de l'un des programmes de financement fédéraux suivants?
38. Votre organisme dispose-t-il de l'un des fonds suivants?
39. Quel était le revenu d'exploitation annuel de votre organisme de conservation moins la valeur foncière des acquisitions de propriétés au cours de l'année fiscale 2022? (p. ex., si vos revenus étaient de 1,2 million de dollars et que 700 000 dollars ont été dépensés pour une acquisition, vos produits opérationnels étaient de 500 000 dollars)

3.7.1 Sources de financement

Les organismes de conservation reçoivent le plus souvent du financement des individus, y compris des adhésions et des dons (93 % des organismes), suivi des fondations subventionnaires (84 %) et des gouvernements provinciaux (70 %) et du fédéral (69 %) (Fig. 24). Plus de la moitié des organismes de conservation (55 %) ont déclaré recevoir du financement des gouvernements municipaux ou régionaux. D'autres organisations (p. ex., clubs philanthropiques, autres organisations environnementales) ont financé 51 % des organismes de conservation, tandis que les petites entreprises ont contribué au financement de 45 % des organismes de conservation. De même, les corporations (plus de 100 employés) ont financé 38 % des organismes de conservation. Les organismes de conservation ont utilisé en moyenne cinq sources de financement de la liste, 24 % recevant des fonds d'une à trois sources, 47 % recevant des fonds de quatre à six sources et 29 % recevant des fonds de sept et huit sources (voir Annexe C : Tableau C23.)

Figure 24. Sources de financement par type



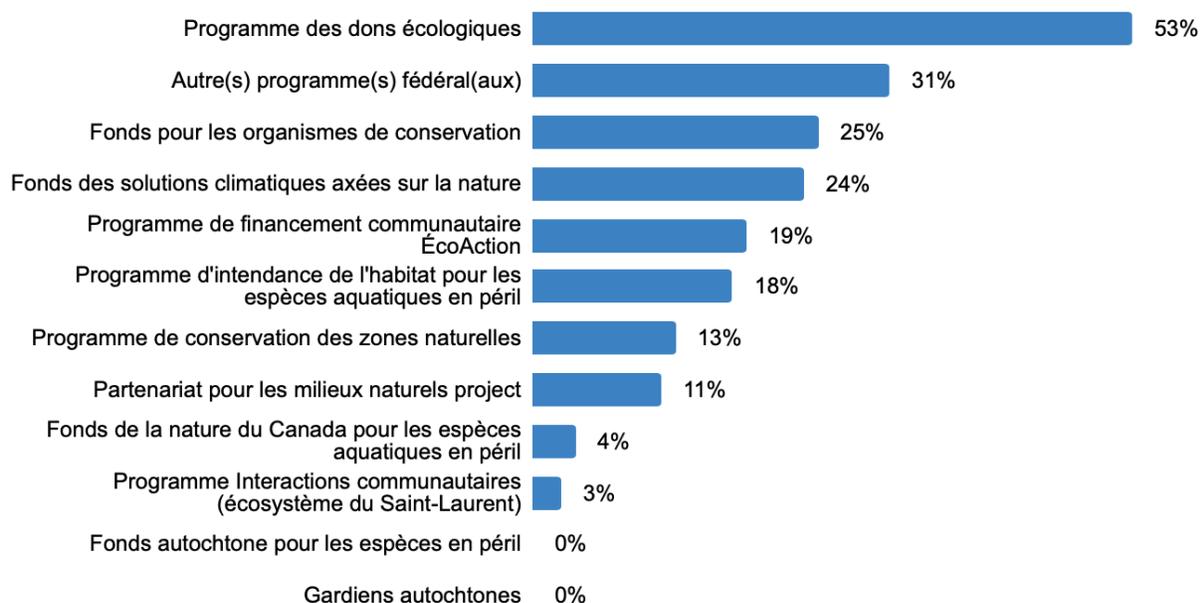
3.7.2 Programmes de financement fédéraux

Un nombre de programmes fédéraux pour lesquels les organismes de conservation peuvent demander un financement ont été identifiés. Le terme « bénéficiaire » a été utilisé pour tenir compte des situations où le partenaire d'un organisme de conservation a reçu des fonds qui ont été utilisés au profit de la propriété de l'organisme de conservation. En excluant les « autre(s) programme(s) fédéral(aux) » (31 %), les cinq principaux programmes dont bénéficient les organismes de conservation canadiennes sont le

Programme des dons écologiques (53 % des organismes), le Fonds pour les organismes de conservation (25 %), le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature (24 %), le Programme de financement communautaire ÉcoAction (19 %) Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces aquatiques en péril (18 %) (Fig. 25). (Voir l'Annexe C : Tableau C24 pour une analyse régionale.)

Figure 25. Sources de financement fédérales

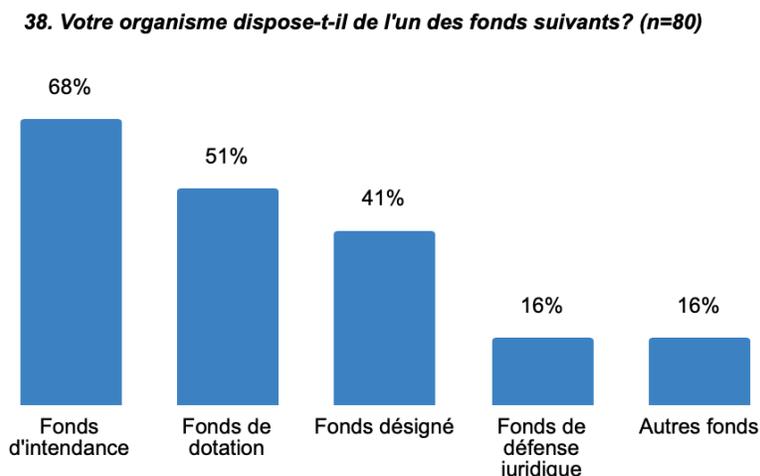
37. Depuis 2012, votre organisme a-t-il bénéficié de l'un des programmes de financement fédéraux suivants? (n=80)



3.7.3 Types d'organismes et de fiducies de conservation

Environ deux tiers des organismes de conservation disposaient d'un fonds d'intendance, défini comme des affectations déterminées pour la gestion à long terme des propriétés (Fig. 26). Un peu plus de la moitié disposaient d'un fonds de dotation, dont les intérêts sont affectés à la gestion et aux opérations générales. Quarante et un pour cent disposent d'un fonds désigné, défini comme des affectations déterminées qui permet aux donateurs de soutenir un projet ou une initiative particulière et 16 % ont déclaré disposer d'un fonds de défense juridique avec des fonds dédiés ou restreints pour les coûts à long terme de la défense des terres et des accords de conservation de l'organisme de conservation. Seize pour cent ont déclaré avoir d'autres types de fonds. Trois commentaires aux questions 43 et 44 concernaient les fonds de l'organisme de conservation. Deux répondants ont indiqué que la structure des fonds de leur organisme de conservation ne correspondait pas aux catégories énumérées dans la question et un répondant a indiqué qu'il était préoccupé par les changements à venir de Revenu Canada concernant les fonds de dotation.

Figure 26. Fonds de organismes de conservation



3.7.4 Revenu d'exploitation annuel

Le revenu d'exploitation annuel (moins la valeur foncière des acquisitions de propriétés) au cours de l'année fiscale 2022 varie considérablement d'un organisme de conservation à l'autre. La valeur maximale était de 4 690 000 \$, tandis que la valeur minimale était de -6 127 \$. La moyenne était de 382 574 \$ et la médiane de 205 556 \$. Deux organismes de conservation ont déclaré des valeurs négatives, l'un d'entre eux ayant indiqué que la valeur des terres données dépassait le revenu d'exploitation, tandis qu'une autre a déclaré zéro dollar. Quinze organismes de conservation (17 %) n'ont pas répondu à la question.

3.8 Adhésion et engagement

Cinq questions ont été posées concernant les membres, les listes de distribution par courrier électronique et l'engagement auprès des peuples autochtones :

19. Un « membre » désigne tout type d'adhésion à votre organisme de conservation, y compris les adhésions individuelles, familiales et à vie. Combien de membres comptiez-vous?
20. Avez-vous une liste de distribution par courrier électronique?
21. Combien d'adresses courriel figurent sur votre liste de distribution?
40. De quelle manière votre organisme s'informe-t-il sur les peuples autochtones et/ou s'engage-t-il auprès d'eux dans le cadre de sa mission et de son travail?
41. N'hésitez pas à élaborer sur la question ci-dessus.

3.8.1 Membres

Le terme « membre » désigne tout type d'adhésion à l'organisme de conservation, y compris les adhésions individuelles, familiales et à vie. Près de 9 organismes sur 10 (89%) ont déclaré avoir des membres. Le nombre maximum de membres était de 13 000 et le nombre minimum de 4. La moyenne était de 367 et la médiane de 77 (voir l'Annexe C : Tableau C25 pour un analyse régionale.)

3.8.2 Liste de distribution par courriel

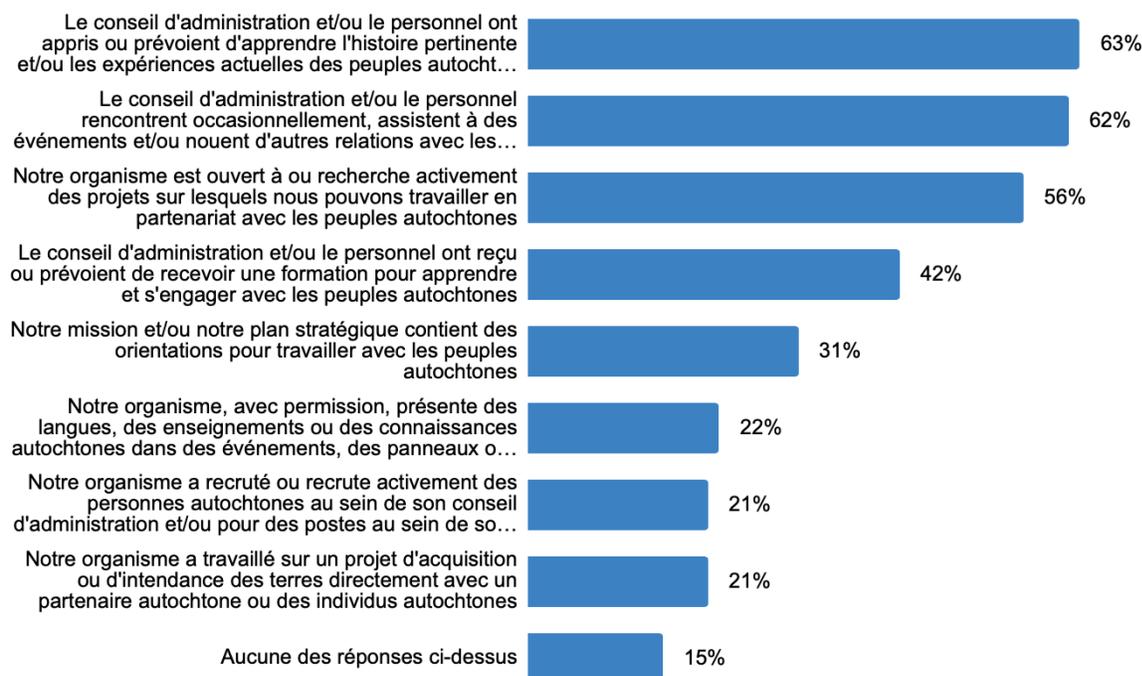
Près de 9 organismes sur 10 (89 %) ont déclaré avoir une liste de distribution par courriel. Quatre-vingt-cinq pour cent des 80 organismes de conservation disposant d'une liste de distribution par courriel ont indiqué le nombre exact ou approximatif d'adresses courriel figurant sur leur liste. Le nombre moyen d'adresses courriel était de 1 755 et la médiane de 465. Le nombre maximum d'adresses courriel sur une liste était de 38 000 et le minimum de 30. (Voir Annexe C : Tableau C26 pour une analyse régionale.)

3.8.3 Engagement avec les peuples autochtones

On a demandé aux organismes de conservation d'indiquer comment ils s'engageaient auprès des peuples autochtones dans la mission et le travail de leur organisation (Fig. 27). La majorité des organismes de conservation (85 %) ont choisi une ou plusieurs des huit activités d'engagement suggérées. Soixante-trois pour cent ont déclaré s'informer sur l'histoire pertinente et/ou les expériences actuelles des peuples autochtones, 62 % se sont engagés directement par le biais de réunions, d'événements ou d'autres activités d'établissement de relations et 56 % ont cherché activement des projets sur lesquels établir des partenariats avec les peuples autochtones.

Figure 27. Engagement avec les peuples autochtones

40. De quelle manière votre organisme s'informe-t-il sur les peuples autochtones et/ou s'engage-t-elle auprès d'eux dans le cadre de sa mission et de son travail? (n=78)



Vingt-et-un organisme de conservation (24 %) ont répondu à la question (voir l'Annexe B : Tableau B41). La majorité des commentaires étaient des descriptions d'activités d'engagement, y compris le soutien aux organismes et fiducies de conservation autochtones locaux par le partage de connaissances opérationnelles. Deux ont mentionné des défis, tels que le manque de capacité. Un organisme de conservation était dirigé par des Autochtones et deux autres ont indiqué qu'il n'y avait pas de communautés autochtones à proximité.

3.9 Commentaires pour les alliances

Les trois dernières questions du questionnaire portaient sur les préférences en matière de soutien des alliances et sur les commentaires généraux :

42. Comment les alliances (ACOC, LTABC, OLTA, RMN) peuvent-elles aider votre organisme à l'avenir? (Veuillez les classer par ordre d'importance pour votre organisme).

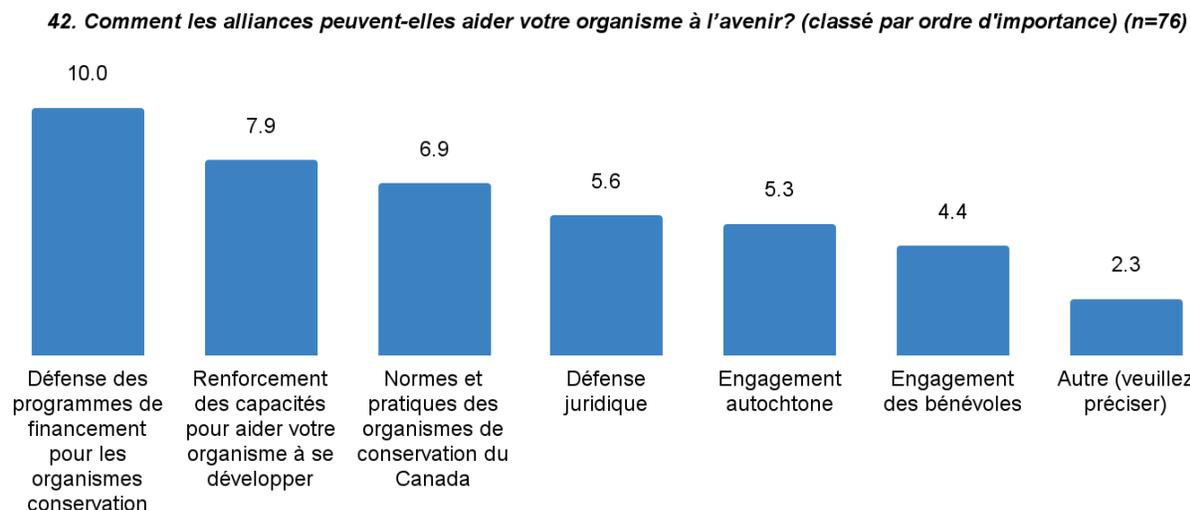
43. Autre (veuillez préciser)

44. Y a-t-il autre chose que vous souhaiteriez nous dire (y compris les commentaires sur le sondage)?

3.9.1 Préférence pour le soutien des alliances

Nous avons demandé aux organismes de conservation de classer six façons dont l'ACOC et les alliances régionales pourraient soutenir leur travail. Après avoir soupesé les réponses, l'axe de soutien préféré était la défense des programmes de financement pour les organismes de conservation (Fig. 28). Aider les organismes de conservation à renforcer leurs capacités et à croître était la deuxième méthode de soutien, suivie par le soutien aux organismes de conservation en ce qui concerne les normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. La défense juridique et l'engagement autochtones ont été regroupés, suivis par l'engagement bénévole et « autre ». (Voir l'Annexe C : Tableau C28 pour une analyse régionale et une description de l'analyse soupesée).

Figure 28. Préférence pour le soutien des alliances



Le tableau 3 présente les domaines d'intérêt en fonction du pourcentage de votes attribués aux trois premiers rangs. Près des trois quarts (72 %) des organismes de conservation ont choisi la défense des programmes de financement des organismes de conservation comme premier choix. Le renforcement des capacités pour aider votre organisation à croître a été choisi par 34 % des répondants comme deuxième choix, tandis que les Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada ont été choisies par 28 % des répondants comme deuxième choix. (Voir l'Annexe B : Tableau B42.)

Tableau 3. Comment les alliances (ACOC, LTABC, OLTA, RMN) peuvent-elles aider votre organisme de conservation à l'avenir? (trois premiers rangs)

	Rang		
	1	2	3
Défense des programmes de financement des organismes de conservation	72%	17%	8%
Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada	4%	28%	26%
Renforcement des capacités pour aider votre organisation à croître	14%	34%	20%
Engagement autochtone	1%	7%	16%
Défense juridique	5%	7%	14%
Engagement des bénévoles	1%	4%	12%
Autre	1%	4%	4%
Total	100%	100%	100%
<i>Réponses totales: 76 Sautées: 10</i>			

Dix-neuf (22 %) organismes de conservation ont indiqué d'autres façons dont les alliances pourraient les soutenir (voir l'Annexe B : Tableau B43). Les mesures supplémentaires étaient très variées, notamment la sensibilisation au rôle des organismes de conservation au Canada, le réseautage, la relève du conseil d'administration, l'échange de renseignements sur le fonctionnement des organismes de conservation canadienne, la création d'un programme collectif d'avantages sociaux pour les employés et le soutien général des politiques de conservation des terres.

3.9.2 Réactions au sondage et commentaires généraux

Les commentaires finaux ont été fournis par 20 organismes de conservation (23 %). Huit commentaires portaient sur le sondage et dix sur une variété d'autres sujets, y compris plusieurs commentaires décrivant des circonstances particulières auxquelles leurs organismes de conservation sont confrontés (voir l'Annexe B : B44).

4. Conclusion

4.1 Résumé des résultats

Les résultats de l'enquête décrivent les organismes de conservation en activité au Canada qui sont affiliés à l'ACOC et aux alliances régionales. Voici les principales conclusions de cette enquête.

4.1.1 Caractéristiques des propriétés

- Les organismes de conservation canadiens ont conservé une grande variété d'habitats, principalement des forêts (88 %), des zones humides (81 %) et des rives de lacs ou de rivières (74 %).
- 70 % des organismes de conservation ont conservé des terres désignées au niveau fédéral ou provincial comme abritant des espèces en péril.
- 86 % des organismes de conservation possédaient des propriétés de pleins titres, 67 % détenaient des servitudes de conservation, y compris des conventions restrictives et des servitudes; 35 % assuraient l'intendance de propriétés pour le compte d'autres organisations ou de propriétaires privés. Ces résultats différaient selon les régions.
- 53 % de toutes les propriétés détenues ou gérées par des organismes de conservation étaient de pleins titres ; 37 % étaient des servitudes de conservation et 11 % étaient gérés pour d'autres propriétaires.
- La structure de portefeuille la plus courante était composée de propriétés de pleins titres données ou achetées et de servitudes de conservation (34 % des organismes de conservation), mais il y avait des différences régionales.
- Le nombre et la superficie des propriétés détenues ou gérées par des organismes de conservation variaient considérablement.
- Plus des trois quarts (77 %) des organismes de conservation possédaient une ou plusieurs propriétés avec un accès public officiel.

4.1.2 Gestion des propriétés

- Moins de la moitié (39 %) des organismes de conservation disposaient d'un plan de gestion de propriété achevé ou en cours de réalisation pour l'ensemble de leurs propriétés et 16 % n'avaient aucun plan achevé ou en cours de réalisation.
- Presque tous les organismes de conservation (92 %) inspectent leurs propriétés au moins une fois par an pour détecter d'éventuels problèmes de gestion.
- Les organismes de conservation qui ont déclaré posséder des propriétés de pleins titres s'appuient sur des bénévoles (64 %), du personnel (58 %) et des membres du conseil d'administration (46 %) pour la gestion de leurs propriétés de pleins titres.

4.1.3 Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada

- Près des deux tiers (65 %) des organismes de conservation ont déclaré avoir adopté les normes et pratiques des organismes de conservation du Canada de Centre pour la conservation des terres (CCT).

- Une majorité des organismes de conservation (63 %) envisagerait d'utiliser un outil d'auto-évaluation en ligne gratuit conçu par l'ACOC afin de suivre leur mise en œuvre des normes du CCT.
- 57 % des organismes de conservation étaient modérément intéressés par la participation au programme d'assurance de performance des organismes de conservation proposé par la CCT, tandis que 15 % étaient très intéressés et 27 % n'étaient pas intéressés.
- Bien qu'une majorité d'organismes de conservation soutiennent l'idée de normes et de pratiques, une préoccupation commune était le manque de ressources nécessaires pour se conformer aux exigences.

4.1.4 Base de données Canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC)

- 48% des organismes de conservation n'ont soumis aucune propriété à la BDCAPC ; 31 % ont soumis au moins une partie de leur inventaire.
- Certains organismes de conservation n'avaient pas entendu parler de la BDCAPC, tandis que d'autres n'étaient pas sûres du processus de déclaration ou ne savaient pas si les terres qu'elles avaient déclarées à une autre organisation étaient incluses dans la BDCAPC.
- Une minorité significative des organismes de conservation (22,5 %) a convenu que l'ajout de leurs propriétés de servitudes de conservation à la BDCAPC entraînerait des visites non désirées par le public.

4.1.5 Gouvernance et ressources humaines

- 63% des organismes de conservation étaient régis par un conseil d'administration et d'un directeur général rémunéré, 33 % étaient dirigées par un conseil d'administration uniquement et 6 % avaient une structure alternative.
- 89 % des organismes de conservation ont déclaré avoir au moins un consultant/entrepreneur, à temps plein ou à temps partiel, au cours de l'année fiscale 2022.
- 88% des organismes de conservation comptaient des bénévoles.
- Les bénévoles étaient engagés dans une grande variété d'activités, plus particulièrement dans l'intendance des terres.

4.1.6 Finances

- Les organismes de conservation ont reçu des financements de diverses sources, les plus courantes étant les individus, y compris les adhésions et les dons (93 % des organismes de conservation), les fondations subventionnaires (84 %) et les gouvernements provinciaux (70 %) et fédéral (69 %).
- Les organismes de conservation ont bénéficié de divers programmes de financement fédéraux, plus particulièrement le Programme des dons écologiques (53 %), le Fonds de conservation des organismes de conservation (25 %) et le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature (24 %).
- Les deux fonds les plus fréquemment déclarés étaient le fonds d'intendance (68 % des organismes) et le fonds de dotation (51 %).
- Le revenu d'exploitation annuel (moins la valeur foncière des acquisitions de biens) au cours de l'année fiscale 2022 varient considérablement entre les organismes de conservation.

4.1.7 Adhésion et engagement

- 89% des organismes de conservation disposaient d'un programme d'adhésion.
- 85% des organismes de conservation s'engagent auprès des peuples autochtones.

4.1.8 Préférences pour le soutien des alliances

- Les organismes de conservation souhaitent surtout que l'ACOC et les alliances régionales défendent les programmes de financement des organismes de conservation, puisqu'elles les aident à renforcer leurs capacités et qu'elles soutiennent leur engagement à l'égard des normes et pratiques des organismes de conservation du Canada.

4.2 Sondages passés et futures

Un sondage national sur les organismes de conservation au Canada portant sur des thèmes similaires a été réalisé en 2019 (Kalynka, 2020). Des données ont été recueillies auprès de 70 organismes de conservation (taux de réponse de 58 %) entre 2016 et 2019 à l'aide d'une conception de recherche similaire, mais d'un questionnaire différent. Bien qu'il ne soit pas possible de comparer directement les résultats en raison de différences dans les protocoles de recherche et les questions du sondage, les enseignements suivants peuvent être tirés après avoir examiné les résultats des deux sondages :

- Le Programme de dons écologiques continue d'être une source importante de financement fédéral pour les organismes de conservation : 65 % des organismes de conservation du sondage de 2019 ont eu recours au programme, tandis que 53 % des organismes de conservation du sondage de 2023 auraient bénéficié du programme.
- Environ 85 % des organismes de conservation du sondage de 2019 ont indiqué qu'ils protégeaient des « espèces en péril », tandis que 70 % des organismes de conservation de 2023 ont déclaré conserver des « habitats d'espèces en péril de conception fédérale ou provinciale ».
- Le nombre moyen de bénévoles par organismes de conservation était de 50 en 2019 et de 77 en 2023.
- La proportion d'organismes de conservation employant du personnel semble avoir considérablement augmenté : 40 % n'ont déclaré aucun personnel à temps partiel ou à temps plein en 2019, contre seulement 16 % (année fiscale 2022) – et 4 % de ces dernières ont déclaré un ou plusieurs consultants/entrepreneurs (les données concernant les consultants/entrepreneurs n'ont pas été collectées dans le sondage de 2019).
- Dans le sondage de 2019, 70 organismes de conservation ont collectivement « protégé » 54 562 hectares comprenant des propriétés de pleins titres, des servitudes de conservation et des accords d'intendance. Plus de la moitié ont déclaré que leurs acquisitions inconditionnelles et/ou de servitudes et de conventions de conservation avaient augmenté, tandis que leurs accords d'intendance et de gestion étaient restés les mêmes. Il semblerait que les organismes de conservation aient continué à augmenter leurs acquisitions et leurs servitudes de conservation, car en 2023, 78 organismes de conservation possédaient 70 450 hectares de propriétés de pleins titres et géraient 65 556 hectares de servitudes de conservation (y compris les conventions et les servitudes), pour un total de 136 006 hectares (à l'exclusion de 15 282 hectares supplémentaires de terres gérées pour d'autres propriétaires selon un arrangement différent).

Ce sondage s'est concentré sur les organismes de conservation opérant au Canada et affiliés à l'Alliance canadienne des organismes de conservation (ACOC), à l'Ontario Land Trust Alliance (OLTA), à la Land Trust Alliance BC (LTABC) et au Réseau de milieux naturels protégés (RMN). Le sondage a

été conçu pour fournir des données organisationnelles et opérationnelles de base valides et généralisables à l'ACOC et aux alliances régionales afin de permettre une description plus précise de la communauté des organismes de conservation canadienne. La répétition périodique du présent sondage en utilisant les mêmes protocoles et questionnaires permettra à l'ACOC et aux alliances régionales de suivre de façon fiable les changements au fil du temps et de fournir des descriptions à jour des organismes de conservation affiliés qui exercent leurs activités au Canada.

5. Références

- Holtom, B., Baruch, Y., Aguinis, H., & Ballinger, G. (2022). Survey response rates: Trends and a validity assessment framework. *Human Relations*, 75(8), 1560-1584.
- Kalynka, K. (2020). *Private conservation in a changing landscape: A perspective on land trust organizations in Canada*. [Unpublished master's thesis]. University of Victoria.

ANNEXES

(non includes)